

François Samin  
Archiviste du G.S.

Le grand Serment des arbalétriers  
Rue Isabelle.



Extrait de :

VIVRE AU QUARTIER ROYAL

2014

©180° Edition / cercle d'Histoire de Bruxelles- 2014.

©Concept : Eric Demarbaix/ Pages d'Histoire.

©Couverture, mise en page : Eric Demarbaix, Page d'Histoire

D/2014/10.213/6

# Le Grand Serment des Arbalétriers

## Rue Isabelle

François SAMIN

Doyen et Archiviste honoraire

Ancien Grand Serment des Arbalétriers

### I. LE QUARTIER TERARKEN / ISABELLE



**1.1** Le vallon du *Coperbeke* au XII<sup>e</sup> siècle. Le *Hends-gracht* est localisé devant le rempart de la 1<sup>ère</sup> enceinte; à droite, la *AULA MAGNA* et la chapelle ducale. A l'extrême droite, l'église Notre-Dame du Sablon, chapelle corporative des Arbalétriers - Gravure H. Collart - Dessin de Hans Bol (Col. F. Samin)

#### Aperçu

Le quartier qui nous occupe s'étend entre le Blindenberg (Montagne des Aveugles) et le Coudenberg (Mont Froid)<sup>1,1</sup>, où se dressait jadis le steen des Clutinc.

Marché au Bois, Montagne des Aveugles, rue des Douze-Apôtres, rue du Parchemin, rue des Sols, rue de la Cuiller-à-pot, rue Terarken et rue Isabelle sont les noms de rues d'un quartier de la ville qui disparut à la naissance du XX<sup>e</sup> siècle.

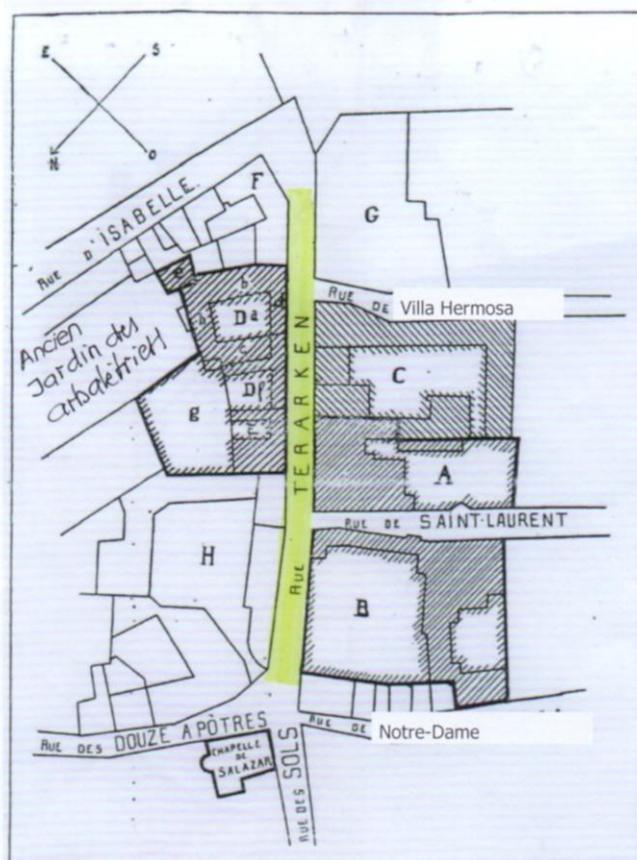
#### Voisins mitoyens aux arbalétriers<sup>1,2</sup>

Deux rues, les rues Terarken et des Douze-Apôtres limitent le jardin des Arbalétriers, localisé rue Isabelle. Ces deux rues sont indisso-

ciables pour qui s'intéresse à l'histoire de leurs propriétés au fil des ans.

### 1.2 Extrait du plan cadastral de 1821

- A.** Hôtel Ravenstein encore existant
- B.** Hôtel Ravenstein appelé *la Synagogue*, démol
- C.** Maison erronément attribué à David Teniers II
- D.** Maison de David Teniers II : a. Cour d'honneur, b. Logis de famille, c. Ateliers, d. Galerie de tableaux, e. Tourelle d'angle, f. Jardin, g. Jardin en contre-bas
- E.** Maison construite et louée par Teniers
- F.** Emplacement de l'ancien hôtel Montfort
- G.** Emplacement de l'Hôtel d'Hoogstraeten
- H.** Ancien hospice Ter - Arken



## La rue Terarken

La rue Terarken prolonge la rue des Sols. Guillaume Des Marez, archiviste à la Ville de Bruxelles, avance l'idée que ce nom lui fut donné suite à l'existence, d'une arche surplombant, naguère, le *Coperbeke*, ruisseau coulant sous les remparts. Proche de la Cour, la rue Terarken s'appelle, au XIII<sup>e</sup> siècle, *Inghe-lantstrate*, terme traduit, à tort ou à raison, par rue d'Angleterre, en souvenir de la visite du roi Edouard II d'Angleterre à son beau-frère Jean II, duc de Brabant, en 1298.

Dénommée *Arca Dei* (arche de Dieu), la rue d'Angleterre se vit progressivement désignée sous le vocable *A l'Arche*, en flamand *Ter Arken*. La rue Terarken abrite en sa partie supérieure, une institution et un hôtel qui touchent le fond du jardin des Arbalétriers.

## Les hospices Ter Arken & les Douze-Apôtres

Un membre de la famille patricienne Clutinc

érige rue Terarken un hospice, avec chapelle. La fondation remonte au début du XIII<sup>e</sup> siècle, peut-être en 1218. Georges Smets, membre du comité du Vieux Bruxelles, affirme, qu'à l'origine, il s'agissait d'une infirmerie pour béguines. La maison-Dieu est destinée plus tard à douze « vieilles filles » (dans le texte) ; elles seront encore 17 en 1819, avant leur transfert au béguinage de la Vigne à Bruxelles.

Comme nous le lisons au chapitre III, l'hospice cèdera une partie de son jardin au Grand Serment de l'arbalète, d'abord en 1422, puis en 1628.

Au départ des pensionnaires, en 1819, l'hospice et les jardins accueillent une ambulance où sont soignés, hors hôpitaux, quelques vingt mille blessés des deux camps de la bataille de Waterloo. Une école gratuite pour enfants indigents y est ouverte en 1820. En 1822, la Ville y intègre un manège où se donnent des spectacles de cirque.

### 1.3 L'école communale n° 11, angle des rues Terarken et 12 Apôtres (à gauche) I.R.P.A. 104 816 A



On y établira plus tard une école vétérinaire (Ecole d'économie rurale et vétérinaire), un cirque olympique, et enfin, en 1839, l'athénée royal transféré de l'ancienne abbaye de Coudeberg (rue de Namur). L'athénée s'agrandit par l'acquisition de l'hôtel *Spoelberg de la Bawette*. La bibliothèque populaire communale s'installe dans les anciens locaux de l'athénée royal de 1862 à 1867.

Après une occupation par des bureaux ministériels, les vieux bâtiments seront finalement aménagés pour en faire deux écoles communales ; l'une de filles (école n°11), l'autre de garçons (école n° 1) <sup>1-3</sup>.

Le dimanche, des sections de la garde civique s'adonnent à l'exercice militaire dans les vastes cours qui séparent les vieux bâtiments.

### La rue et l'hospice des Douze-Apôtres

La rue des Douze-Apôtres évoque Guillaume Bont, chantre et chanoine de la collégiale de Sainte-Gudule, conseiller de la duchesse Jeanne et plus tard du duc Jean IV. Il y créa un hospice destiné à héberger treize vieillards. Supprimé en 1784, il est démoli en 1800.

### La propriété Jonghelinck

Le 1<sup>er</sup> septembre 1460, une vaste propriété située face à l'hôtel de Clèves (qui deviendra plus tard l'hôtel Ravenstein), est prise à cens de l'hospice Ter Arken pour maître Pierre Millet, secrétaire du duc.

Il est dit notamment dans l'acte d'accensement du 1<sup>er</sup> septembre 1460 que le terrain accensé mesurait le long de la rue Terarken 135 ½ pieds (36m 60), et 125 pieds (33m 75) à l'arrière. Sa profondeur était, vers le bas de la rue, du côté de l'hospice, de 46 pieds (12m 45) et vers le haut de la rue, du côté du jardin des Arbalétriers, de 92 pieds (24m 45).

A ce premier terrain, bâti de quatre petites

maisons, étaient jointes deux autres maisons avec leur parcelle, large de 30 pieds, sises en amont. Une petite maison, située derrière le dernier terrain et contiguë au jardin des Arbalétriers, complétait l'ensemble.

Par ailleurs, des textes du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, conservés aux archives des Hospices civils de Bruxelles, mentionnent une propriété contiguë au jardin des Arbalétriers, rue Isabelle.

Jacques Jonghelinck d'Anvers, sculpteur, médailleur et fondeur en est propriétaire. Que disent les lettres scabinales ?

*« Par testament, Elisabeth Van Cuddeghem avait laissé la jouissance de sa maison à son mari, dont on ne connaît que le prénom, Jacob, et qu'elle avait chargé ses exécuteurs testamentaires de la vendre à la mort de l'intéressé, en la grevant d'une rente de 25 florins carolus au profit des pauvres de Sainte-Gudule. Cette vente eut lieu à la chandelle éteinte, en la chambre d'Uccle, le résultat fut enregistré par les échevins de Bruxelles, le 9 août 1559.*

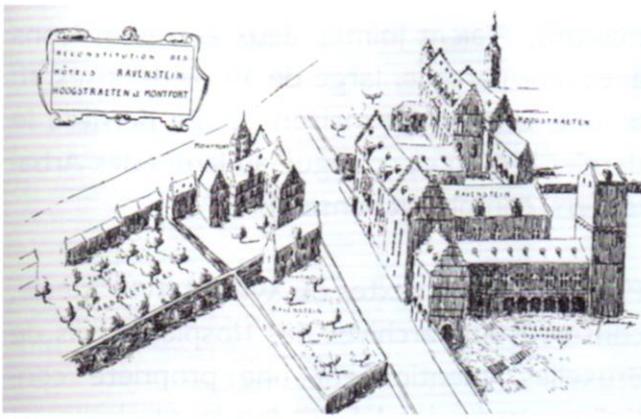
*La maison est achetée, à l'époque, pour 1350 florins carolus, par Jan Van Mestrater qui devait la céder, en 1561, à Jacques Jonghelinck ».*

Les livres censeux des pauvres de Sainte-Gudule comportent en 1575-1576, la mention suivante :

*« Jacques Jonghelinck van Sijnen huys gelegen op deijnde vande pande der groote gulden schuttershoeve binnen deser stadt » (B263).*

Description de la propriété d'après l'acte :

La description donnée permet de déterminer exactement l'emplacement de la propriété. A droite, en descendant la rue Ingelant ou d'Angleterre, qui n'est autre que la rue Terarken, étaient localisés le jardin des Arbalétriers, puis, immédiatement au-dessous, la maison Jonghelinck. Celle-ci s'élevait sur l'emplacement de la



**1.4 Carrefour des rues Terarken et Isabelle d'après les plans de Martin de Tailly (1639) et de Blaeu (1648). A gauche, l'hôtel Montfort auquel est accolé le jardin de tir des Arbalétriers du Grand Serment. Col. F. Samin**

future rue Isabelle, à sa jonction avec la rue Terarken, et ses bâtiments s'étendaient encore plus bas.

Alphonse Wauters, dans son *Histoire des Serments* dit que le Grand Serment de l'arbalète eut une salle de réunion, mais ignore sa localisation ; peut-être à l'entrée du *Hondsgracht* ? Peut-être vers le site de la propriété Jonghelinck, avec lequel le Grand Serment est mitoyen ?

Jacques Dubreucq note, sans citer de source, qu'on trouvait au XIV<sup>e</sup> siècle, dans le quadrilatère qui nous intéresse, une guinguette avec jardin, le « *Schuttershof* » où banquetaient les arbalétriers lors de l'*Ommeganck*.

En 1584, Anna, fille de Jacques Jonghelinck, épouse Raphaël Coxie, fils de Michel Coxie, le célèbre peintre malinois. Le mariage a lieu à Anvers. Raphaël, peintre lui-même, est l'auteur du *Jugement dernier* de Gand. Deux ans plus tard, les époux s'établissent à Bruxelles, probablement dans la maison paternelle.

Raphaël Coxie décède en 1615, l'année du sacre de l'infante Isabelle par les arbalétriers. La propriété continue d'être habitée par sa veuve. En 1627, une partie de la maison est démolie. Ce qui en reste forme la maison d'angle

de la rue Isabelle et de la rue Terarken<sup>1-4</sup>. Anna décède en 1637.

En 1643-1644, la maison dite de Jonghelinck est la propriété de Jean de Montfort, médailleur et maître général des monnaies. Jean de Montfort décède en 1647 et la maison passe à ses enfants Jean et Isabelle-Sophie. L'hôtel de Montfort, bâti après la création de la rue Isabelle, en 1625, était composé de plusieurs bâtiments, comme le laisse voir le plan de Martin de Tailly. Des constructions avec tourelle occupaient immédiatement l'angle des rues Terarken et Isabelle, tandis que deux autres corps de logis se trouvaient rue Isabelle. Lors du partage de la succession, l'hôtel est démembré. Jean obtient la partie d'angle, et sa sœur la partie située rue Isabelle.

Jean de Montfort constitue alors, au profit de sa sœur, une rente annuelle de 100 florins, hypothéquée sur sa propriété, rue Isabelle, qui touche aux biens du duc de Clèves et par derrière au jardin de la grande gilde de l'arbalète. Jean de Montfort décède vers 1660.

La constitution d'une rente du 31 janvier 1686 sur la parcelle échue à Isabelle-Sophie nous apprend :

« (...) rente de 20 florins ..... hypothéquée sur la moitié d'une maison sise rue Isabelle avec toutes les appendances et dépendances, étant une grande porte, touchant d'une part, vers la Chancellerie, au jardin des arbalétriers appelés la Vieille Gilde, d'autre part, vers la Cour, et une maison étant une maison d'angle, propriété de la constituante, par derrière, à une maison ou aux biens de sieur Teniers, peintre ».

**David Teniers**

Un acte daté du 23 mars 1656 (Archives générales du royaume. *Wijckboeck, Hofwijck*) parle de la vente d'une maison avec écurie, jardin et autres dépendances, située entre la maison de feu Montfort d'une part et l'hospice Ter Arken de l'autre. La vente forcée de ce bien se fit

dans la chambre de l'Amman, pour la somme de 5101 florins, au profit de Charles Diertiens. Cependant, le 13 octobre suivant, l'acquéreur se désista de son achat au profit de David Teniers, peintre de Son Altesse, et celui-ci fut solennellement investi du droit de propriété par l'Amman de la ville. Un essai de reconstitution de la maison Teniers, fait apparaître à l'angle est extérieur une tour carrée, où une série de petites chambres superposées, prennent un demi-jour du côté du jardin des Arbalétriers.

Dans la description détaillée de la maison par Guillaume Des Marez, l'auteur écrit qu'après un premier petit jardin s'étendait, plus au nord, un deuxième jardin beaucoup plus vaste, situé le long du mur du jardin des Arbalétriers et en contre-bas de l'aire de construction de la maison, d'un mètre et demi environ. David II mourut le 25 avril 1690. Lors de sa démolition, en 1911, la demeure de David Teniers était le siège de l'école catholique Saint-Jacques, sise 12 rue Terarken.

### **Le voisinage du côté Montagne des Aveugles**

Charles Soillot, secrétaire de l'ordre de la Toison d'or, achète des terrains au *Blindenbergh* (Montagne des Aveugles), terres comprises entre l'hospice des Douze-Apôtres et le jardin des Arbalétriers. Ces terres sont accessibles par une impasse en forme de coude qui sera, plus tard, englobée dans la rue Isabelle.

Un prince de la Maison de Bourgogne, le seigneur de Falais fait construire un hôtel au milieu du jardin. La construction est décrite dans un acte daté du 4 janvier 1603. Vincent Cornelissen, trésorier général de Charles Quint, succède au seigneur de Falais. L'hôtel ou la maison de Falais fait face au Petit Béguinage et au cimetière Saint-Martin.

### **Vestiges**

Sous le régime français, la rue Terarken prend le nom de rue de la Postérité. Au bas de l'esca-

lier dit des Juifs subsiste l'hôtel Ravenstein, grâce à qui une section de la rue Terarken est maintenue.

La fin est triste. Un chroniqueur écrit en 1934 : « *les transformations du quartier ont eu cet effet monstrueux ; ensevelir les plus remarquables édifices de la fin du XV<sup>e</sup> siècle dans un réduit ténébreux auquel on n'accède que par un tunnel* ». Ce tunnel passe sous la rue Ravenstein actuelle.

## **II. LA RUE ISABELLE**

La rue Isabelle longue de 165 m reliait le lieu-dit *les Bailles* (place Royale actuelle) à la rue des Douze-Apôtres, presque en face de la maison qui sera habitée plus tard par le bourgmestre de Brouckère. Ouverte en contrebas de la rue Royale et plus ou moins parallèle à celle-ci, la rue subsiste jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Lors des démolitions de 1908, des vestiges de l'enceinte du XII<sup>e</sup> siècle sont mises à jour. Quatre tourelles de défense se dressaient le long de l'enceinte, sur le site du futur jardin des arbalétriers. Une des tours sera englobée dans la construction du Palais des Beaux Arts. En effet, lorsque Maurice Brulé procède aux relevés topographiques du terrain où l'architecte Victor Horta doit construire son Palais des Beaux Arts (1928), il est interpellé par l'existence d'une cavité. Après en avoir dégagé l'entrée, il découvre l'intérieur d'une tour de défense de la première enceinte de la ville. La dalle se trouve à peu près au niveau de l'ancien pavage de la rue Isabelle. Victor Horta ne fait pas démolir la tour mais il se contente d'en remplir la base d'une épaisse couche de ciment afin de la mettre au niveau de son édifice. La tour est ainsi intégrée dans la nouvelle construction. Elle est encore visible dans un des foyers des artistes du théâtre, au niveau -2 du Palais des Beaux Arts. La partie dégagée servait de débarras.

Revenons à la rue Isabelle.

Jusqu'au règne de Philippe II d'Espagne (R1555-1598), la Cour n'avait pas de communication directe vers la cathédrale Sainte-Gudule. La rue Royale n'existait pas encore, ni la rue des Colonies (ancienne impasse du Parc). Les petites rues étroites et tortueuses du quartier Terarken ne permettaient pas la circulation des carrosses jusqu'à Sainte-Gudule. Les équipages de la Cour devaient descendre la Montagne de la Cour, parcourir le Cantersteen jusqu'au Marché au Bois et, de là, emprunter la rue des Paroissiens.

C'est sous le gouvernement de Don Alvarez de Tolède, duc d'Albe (1567 à 1573), qu'on envisage une voie directe reliant le Palais ducal à Sainte-Gudule. Pour satisfaire au projet, il faut prolonger la rue (ou chemin) qui longe la Aula Magna et la chapelle palatine, dite de Charles-Quint, au travers du jardin de tir des arbalétriers, pour rejoindre l'impasse en forme de coude qui aboutit rue des Douze-Apôtres. Un premier projet est arrêté en 1565. Le 13 mars 1570, les doyens du Grand Serment de l'arbalète sont requis de présenter leurs titres de propriété, ou plutôt de concession, et le 31 mars, le magistrat se rend sur les lieux. Le projet reçoit l'approbation officielle. Le plan proposé par le contrôleur de la Ville est approuvé le 17 avril de la même année.

Une première phase est réalisée en 1607. Le 1<sup>er</sup> février, la ville autorise les archiducs à faire enlever les pierres de la partie des vieux remparts qui séparent le parc ducal du jardin de tir des Arbalétriers. Une partie de ces pierres seront employées à la construction du couvent des Carmélites. Les arbalétriers appuient les archiducs, en reconnaissance à l'infante Isabelle pour ses nombreux bienfaits, dons et cadeaux. L'acte de cession ne parle-t-il pas de "*l'especiale bienveillance qu'avoit Son Alteze la Sérénissime Infante à ceulx de la gulde ou confrérie du Grand Serment*" ? Rappelons que l'infante Isabelle, fille de Philippe II, et petite-fille de Charles-Quint, avait abattu le *papegay* au tir du Grand Serment du 15 mai 1615 et avait

été proclamée « Roy du Grand Serment ».

Victor Tahon résume le projet adopté : « ... *abandonné, puis repris, discuté, délaissé, rediscuté et modifié pendant toute la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il faut attendre cinquante années, l'heure de l'exécution* ».

Le percement de la rue Isabelle n'est entrepris qu'en 1620, selon les plans de l'architecte Jacques Francquart. L'infante Isabelle réalise ainsi le programme de son prédécesseur au gouvernement du duché, le duc d'Albe.

Un octroi de Philippe IV, daté du 15 mai 1625, détermine les conditions dans lesquelles le percement de la rue Isabelle, d'une largeur de 10 mètres, doit être réalisé. Ce document stipule, entre autres, que la nouvelle voie publique doit éloigner, du Palais ducal, les bruits incommodes et mettre les jardins et la Warande (le parc ducal), alors propriété de la Couronne, à l'abri des regards indiscrets et autres inconvénients du « voisinage », tout en ménageant la perspective panoramique qui s'étend de la Warande sur Bruxelles et la campagne.

Le titre original de l'octroi et les plans y attachés, précisant la hauteur des maisons de la rue Isabelle – (*altius non tollendi*) – ont disparu, soit dans le bombardement de Bruxelles de 1695, soit dans l'incendie des archives du Conseil des finances en 1731, soit encore dans le pillage des archives du Grand Serment de l'arbalète en 1794. Une copie de l'octroi a cependant été conservée aux Archives générales du Royaume.

La rue Isabelle qui doit, comme nous venons de le voir, être tracée entièrement dans le domaine des arbalétriers et toucher au parc ducal, ne pouvait pas être une rue comme les autres, c'était une rue « privée ».

A l'origine, elle n'est utilisée que par les gens de la Cour et par les habitants des maisons qui y sont bâties. Elle est fermée du côté Sainte-

Gudule par des grilles. Tout métier bruyant y est interdit, de même que la vente et l'usage du « *toubacq* » (tabac).

Notons que, lors du bombardement de Bruxelles en 1695 par le maréchal de Villeroy, la rue Isabelle est épargnée. Les bombes ne dépassent pas le Marché-au-Bois. Sur le côté « impair » de la nouvelle voie (côté palais ducal), se trouve la *Domus Isabellae* (voir chapitre V) et, de part et d'autre de celle-ci, une trentaine de maisons toutes pareilles. Ces petites maisons basses sont destinées au logement de la garde noble de l'Infante, les archers de la Cour, et à celui de sa garde bourgeoise, les hal-lebardiers.

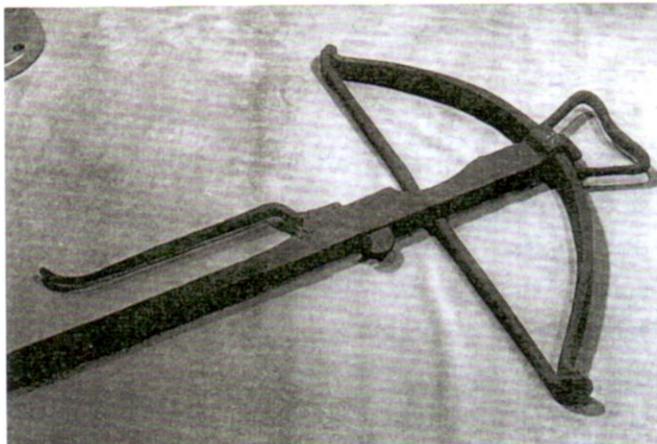
Des ancrs de fer forgés, renforcent les façades. Une ancre en forme d'arbalète serait conservée au musée communal <sup>2.1</sup>.

Désaffectées après l'incendie du palais ducal en 1731, ces bâtisses espagnoles à un étage seront modifiées suivant les besoins des occupants successifs. Des vestiges de l'ancienne enceinte, à laquelle ces maisons étaient adossées sans le moindre jardinet, seront mis au jour lors des démolitions.

Le côté « pair » de la rue Isabelle est principalement occupé par le jardin de tir des arbalétriers (voir chapitre III); c'est dans ce jardin

### 2.1 Ancrage de façade en forme d'arbalète, fer forgé.

Musée communal, Bruxelles



que l'on découvre une taque de cheminée dont le bord supérieur est à deux pans formant pignon. Son origine reste trop imprécise pour que l'on puisse la rattacher immédiatement au patrimoine ancien du Grand Serment; elle est datée de 1595 et aux armes d'une famille non déterminée.

La taque serait conservée au Musée communal (Maison du roi). De même, un vase qui semble être une bouteille d'encre du XVIII<sup>e</sup> siècle, provenant du jardin des Arbalétriers est mise au jour dans ce jardin lors des travaux de démolition de 1911.

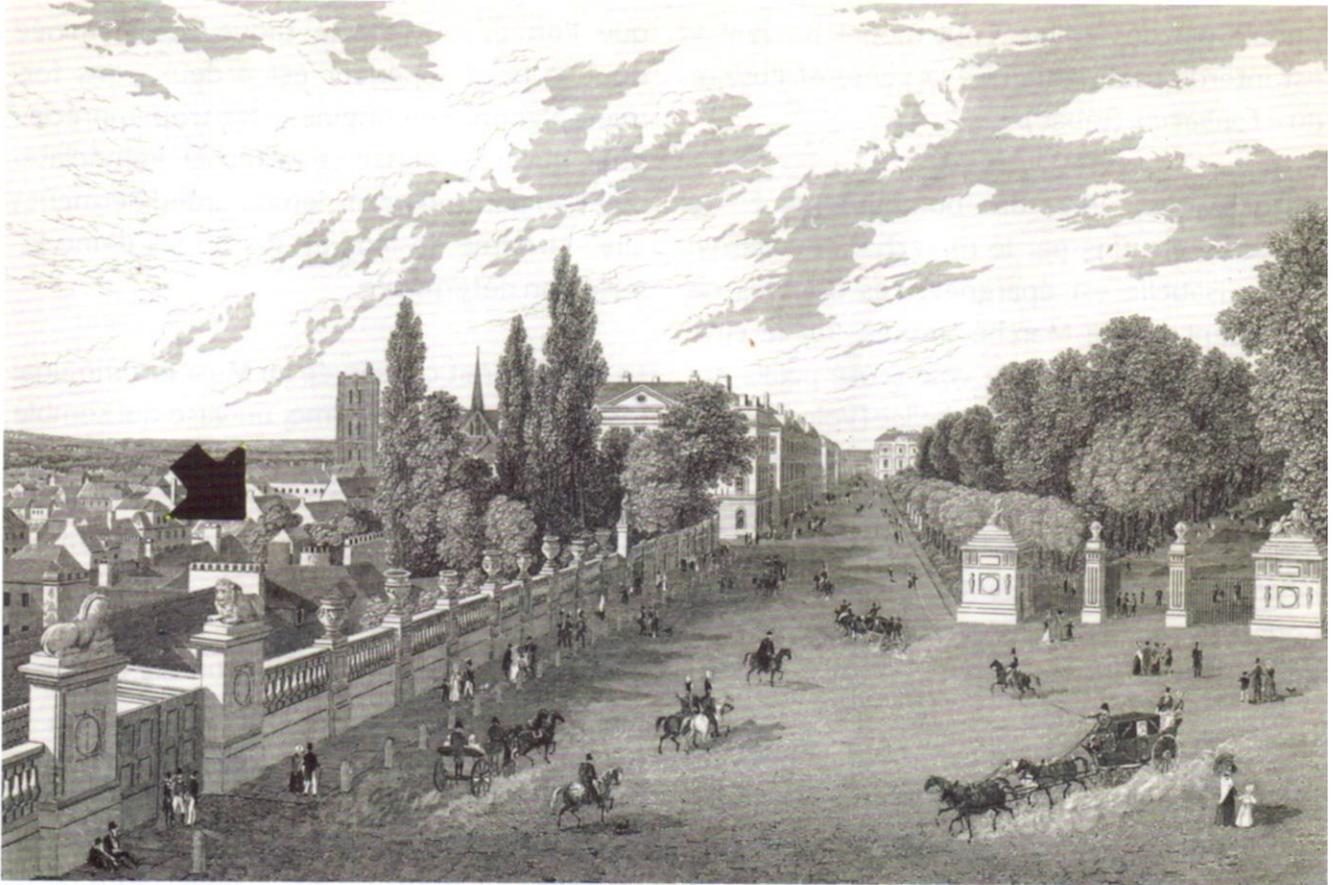
L'infante Isabelle devait emprunter, une dernière fois la rue, sa rue, une dernière fois, le jour de ses funérailles.

Décédée le 1<sup>er</sup> décembre 1633, elle ne reçoit les honneurs funèbres qu'en ... 1650, faute de finances. Après avoir été reléguée dans la chapelle de la Cour pendant seize années, la dépouille de l'infante Isabelle est transportée, au milieu de la nuit et sans cérémonial, dans un caveau situé dans la chapelle du Saint Sacrement de la collégiale des SS Michel et Gudule, au côté de son époux, l'archiduc Albert, décédé en 1621.

Lors de l'aménagement de la place Royale (1774-1780) par l'architecte Guimard, l'extrémité de la rue Isabelle, entre la place Royale et la rue Terarken est voûtée et comblée afin de la mettre à niveau avec la place Royale <sup>2.2</sup>.

En 1776, l'abbaye de Grimbergen obtient un terrain situé au coin de la rue Royale. Ce terrain contient les fondations de l'Aula Magna, de la chapelle dite de Charles-Quint et du tronçon de la rue Isabelle, à la rue Terarken.

L'hôtel de Grimbergen, un bâtiment de style Louis XVI, deviendra successivement, au cours de XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le café de l'Amitié, le café Royal, la librairie Mugaradt (ou Muquardt), la Lloyds Bank, le ministère de la Région de



**2.2 Sous la flèche, la rue Isabelle et le jardin des Arbalétriers. Nous sommes sur la rue Royale nouvellement tracée (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle). Remarquez l'absence totale de trottoirs**

**Coll. F. Samin**

Bruxelles-Capitale et dernièrement le B.I.P.

leur terrain de tir et d'exercices.

En 1965, le colonel de la Kéthulle de Ryhove et les capitaines Hervier et Erwijnc dressent un relevé topographique du site.

*Je vous retrouve, lieu aimable  
Mais moi, je ne me retrouve plus !  
(Dante)*

En 1988, l'Ancien Grand Serment a l'opportunité de visiter le site conservé sous la place Royale, site encore à redécouvrir. L'archiviste en rapporte une pierre du pavement de la rue Isabelle. Ce « pavé » a été ramené au local de la gilde, rue Saint-Ghislain, et cimenté dans le sol de la chambre du Conseil.

La rue Isabelle perd son prestige d'antan. Un arrêté municipal établi par le maire de Bruxelles, le 11 juin 1814 rapporte un écrit du commissaire de police, van Assche. Celui-ci rend compte des plaintes des habitants de la rue Isabelle dont le repos est troublé par des ... coqs et des poules qui circulent sur la voie publique.

En octobre 1996, un second exemplaire du pavement primitif du XVII<sup>e</sup> siècle sera ramené par l'archiviste lors d'une visite privée des vestiges mis au jour place Royale<sup>2-3</sup>.

D'autre part : on pouvait lire dans un quotidien de l'époque (1837) : « ... la rue Isabelle jouit depuis longtemps d'une mauvaise pompe à eau, construite avec les deniers des habitants, en 1686, placée au milieu de la rue, au point de gêner la circulation des voitures et qui exige de continuelles réparations. Il en coûterait moins

C'est avec une pointe d'émotion que l'arbalétrier contemporain évoque ces deux « pavés » qui ont été foulés par nos aïeux se rendant à



**2.3 La rue Isabelle mise au jour lors des fouilles sous la place Royale (octobre 1996). A droite, le mur de la *Aula Magna*.**

© F. Samin

*de construire une bonne fois une fontaine adossée aux escaliers du passage dit de la Bibliothèque ».*

Par délibération du 23 mars 1861, le conseil communal adopte les plans d'alignement pour la rue Isabelle. En 1873, le projet Maquet propose l'implantation d'une gare centrale (d'une future jonction entre les gares du Nord et du Midi) sous le parc, avec entrée rue Isabelle. Et pourquoi pas un hôtel des postes sur les terrains de la rue Isabelle (octobre 1881) ?

De décembre 1907 à janvier 1908, certaines maisons de la rue Isabelle (du n° 57 au 71) sont démolies pour le développement du siège de la Société Générale précisé par la note ci-après :

« Le côté gauche du coude brusque formant

*l'entrée de la rue Isabelle peut encore se repérer (à l'époque du compte-rendu) au raccord du soubassement des anciennes constructions de la Société Générale avec le soubassement de ses extensions, c'est-à-dire entre la troisième et la quatrième fenêtre à partir du coin de la Montagne-du-Parc, la partie ancienne est peinte, tandis que la nouvelle ne l'est pas ».*

Un mur de courtine de la première enceinte de plus ou moins 30 mètres et compris entre deux tours est mis au jour et détruit. Un compte-rendu des séances communales laisse transparaître les tensions existantes dans le quartier en 1908. L'échevin Vandendorpe y fait part d'un courrier reçu portant les signatures d'une quarantaine d'habitants de la rue Isabelle. Ceux-ci se plaignent du fait que l'entrepreneur des travaux a barré la rue des deux côtés, ce qui rend la circulation impossible et leur cause un grand préjudice.

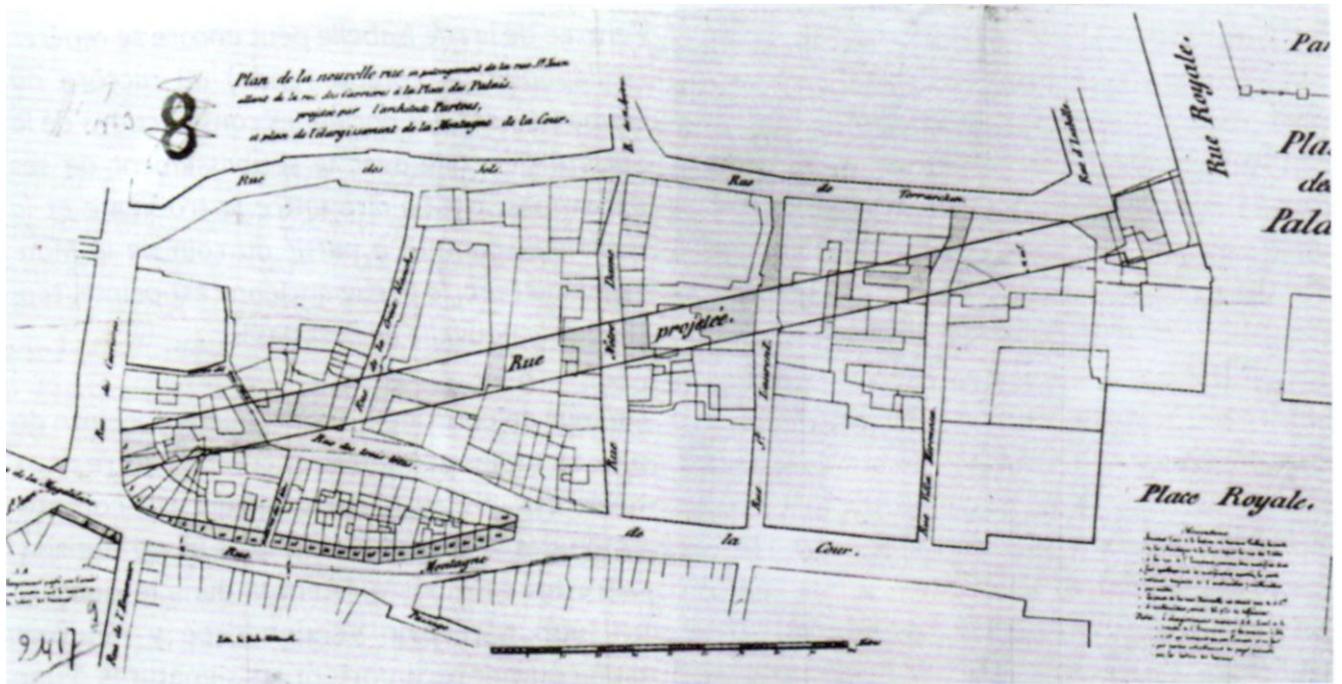
Le concept d'une nouvelle voie rapide vers le bas de la ville en remplacement de la rue Isabelle avait déjà germé dans l'esprit de Partoes, en 1849<sup>2.4</sup>.

La rue Isabelle<sup>2.5/2.6</sup> est sacrifiée au profit de la rue Ravenstein. Partiellement soutenue par des voûtes, celle-ci ouvre une nouvelle liaison entre la place Royale et le centre de Bruxelles. Dans une transposition actuelle, on pourrait situer la rue Isabelle, en oblique, au travers du Palais des Beaux-Arts, des escaliers de la rue Baron Horta, du siège de la Société Générale dont elle sortirait à quelque 40 m du coin de la Montagne du Parc pour rejoindre l'actuelle petite place de verdure rue Ravenstein.

### **III. LE JARDIN DE TIR ET D'EXERCICES**

#### **Avant-propos**

Une charte de 1365 stipule que deux catégories de membres composent le Grand Serment des arbalétriers.



**2.4 Projet d'ouverture dressé par Partoes d'une rue reliant la rue Saint-Jean à la place des Palais. Plan d'ensemble et détail des escaliers vers les rues Isabelle, Terarken et Villa Hermosa, vers 1849.**

A.V.B. : TP, 2417<sup>9</sup> n° 189

Les compagnons arbalétriers ou les *balistarii*. Ce sont des bourgeois assermentés (*gesworene* ou *erfschutters*). Le quorum était fixé à soixante tireurs portant, lors des prises d'armes, un habit-uniforme qui est écarlate à bordures vertes et un chapeau également rouge à bords verts.

Les Compagnons du Chaperon (*medegesellen van den capruyne*) ou la *Societas ipsorum*. Ces membres ne sont pas astreints au service armé. Ils ne portent qu'une partie de l'uniforme, en l'occurrence le chapeau ou coiffe.

En 1615, l'infante Isabelle donne aux arbalétriers un uniforme à ses propres couleurs. Il est composé d'un haut-de-chausses d'écarlate or-

**2.5 Maisons basses espagnoles adjacentes na-guère à la *Domus* (fin du XIX<sup>e</sup> siècle). Au centre, le passage de la Bibliothèque marque l'emplacement de la *Domus Isabellae***

Coll. F. Samin



**2.6 La rue Isabelle au début du XX<sup>e</sup> siècle. A gauche, vestige du jardin d'exercices des Arbalétriers.**

Coll. F. Samin



née de freluches de soie et d'un pourpoint de satin blanc avec nervures.

Aujourd'hui encore, la gilde de l'Ancien Grand Serment est composée de :

Membres arbalétriers ou membres adhérents à l'a.s.b.l.

Compagnons arbalétriers assermentés ou membres effectifs dans l'a.s.b.l. Ils ont seuls le droit de vote. Soumis à la réglementation légale des a.s.b.l., le bureau directeur reste cependant souverain pour la bonne gestion de la gilde.

Autrefois, la gilde disposait d'un terrain de tir et d'exercices et d'un local pour ses réunions administratives, parfois situés à des endroits différents.

### **Le site du Jardin**

Passé l'enceinte, le cours du ruisseau *Coperbeke* (ruisseau de cuivre), se divise en deux bras : l'un suit le tracé de la rue Terarken, l'autre coule parallèlement à l'enceinte sur une longueur d'environ 500 mètres, puis oblique à gauche pour rejoindre le premier bras à hauteur de la rue de la Putterie. Le *Coperbeke* allait se jeter dans la Senne. Lors du tracé de la rue Royale, le ruisseau fut enterré et coula dans des conduites à 22 mètres de profondeur.

L'espace entre la vallée du *Coperbeke* et l'enceinte est occupée par le *Hondsgracht* (fossé aux chiens). L'appellation indique, croit-on, que le chenil de la meute ducale occupait primitivement le site. Une seconde hypothèse se tourne vers une traduction de *Hondsgracht* par « *fossé limite* ». Beulemans dirait : *faites vous une idée en bas de ça*.

Au moment de la construction de la seconde enceinte de la Ville de Bruxelles, le *Hondsgracht*, ancien marécage qui servait de défense à la première enceinte, devient inutile. Il est asséché et cédé aux arbalétriers du

Grand Serment pour y établir leur jardin de tirs et d'exercices.

Ce terrain forme le prolongement du parc vers la Putterie. D'un côté, il est contigu au mur de la première enceinte, de l'autre côté il touche l'hospice Terarken.

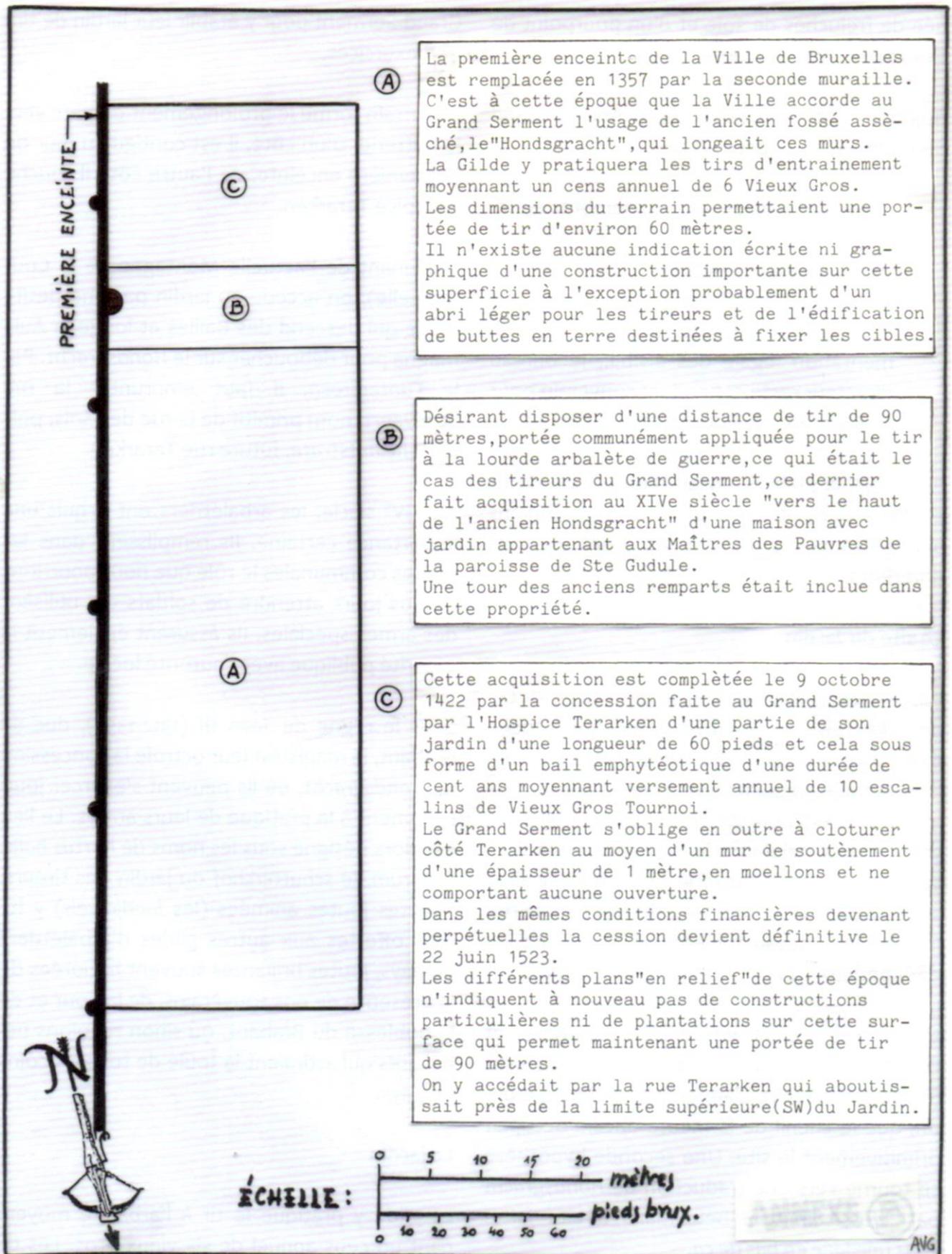
En venant de l'actuelle Montagne de la Cour (actuelle), on accède au jardin par une petite ruelle qui descend des Bailles et longe la *Aula Magna* pour déboucher sur le *Hondsgracht*. Par le *Cantersteen*, il faut emprunter la rue *Stoevaert*, nom primitif de la rue des Sols, puis la *Inghelantstrate*, future rue Terarken.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les arbalétriers ont acquis une importance certaine. Ils remplissent dans les milices communales le rôle que nous pourrions de nos jours attendre de soldats qui utilisent des armes spéciales. Ils assurent également la sécurité publique avec l'autorité locale.

Sous le règne de Jean III (1312-1355), duc de Brabant, le magistrat leur octroie la concession du *Hondsgracht*, où ils peuvent s'exercer journellement à la pratique de leurs armes. Le lieu est alors désigné sous les noms de *hortus balistariorum*, le *schuttershof* ou jardin des tireurs. Maintes joutes animées (les *landjuwels*) y furent offertes aux autres guildes d'arbalétriers du pays, joutes brillantes souvent honorées de la présence de nos souverains, de la Cour et de la noblesse du Brabant, ou sinon réunions populaires qui attiraient la foule de tous les coins du pays.

### **Le jardin**

La gilde y pratique le tir à l'arbalète moyennant un cens annuel de six vieux gros. Les dimensions du terrain permettent une portée de tir d'environ 60 mètres. L'enjeu ordinaire des exercices d'entraînement à l'arbalète consistait en un chaperon (*huedeke*) ou petit chapeau composé de roses fraîches. Le tir se déroulait le dimanche après vêpres et les frais en



étaient supportés par chaque compagnon à tour de rôle.

L'article 8 du règlement de la gilde, établi en 1412 notifie que lorsque la réunion se tient au

jardin d'exercices, toute espèce de jeu y est interdite, à l'exception du tir à l'arbalète.

André V. Gillet, historien de l'arbalète, constate qu'il n'existe aucune indication écrite ou

graphique connue d'une construction importante sur cette superficie à l'exception probable d'un abri léger pour les tireurs et de l'édification de buttes en terre destinées à fixer les cibles.

Au XIVe siècle, désirant disposer d'une distance de tir de 90 mètres, portée courante d'une lourde arbalète de guerre, le Grand Serment fait, vers la rue Terarken, l'acquisition d'une maison avec jardin, maison que les Maîtres des Pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule avaient consentie le 14 février 1368 à Walter de Pottere.

Cette acquisition est complétée, le 9 (ou le 3 ?) octobre 1422, par la cession faite au Grand Serment d'une partie du jardin de l'hospice de Ter-Arken longue de 60 pieds (16m.). Jean, fils de feu Guillaume CLUTINC, mambour de Terarken, agissant au nom de l'hospice, cède ce terrain sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de cent ans moyennant un versement annuel de dix sous de vieux gros Tournai. Dressé par André V. Gillet, le plan ci-contre reproduit le jardin des Arbalétriers avant la créa-

tion de la rue Isabelle.

Le Grand Serment s'impose en outre de clôturer, côté Terarken, son jardin de tir et d'exercices au moyen d'un mur de soutènement d'une épaisseur d'un mètre en moellons.

Ce mur ne pourra comporter aucune ouverture et, sur le terrain proprement dit, on ne pourra établir, ni puits, ni fosse d'aisance. Le mur devra toujours avoir huit pieds de haut et « *si par aventure ceulx de ladite coupera à haulcher la terre (de soutènement), ladite muraille serait haulchéé à l'advenant* ». L'obligation ne sera cependant remplie qu'en 1596.

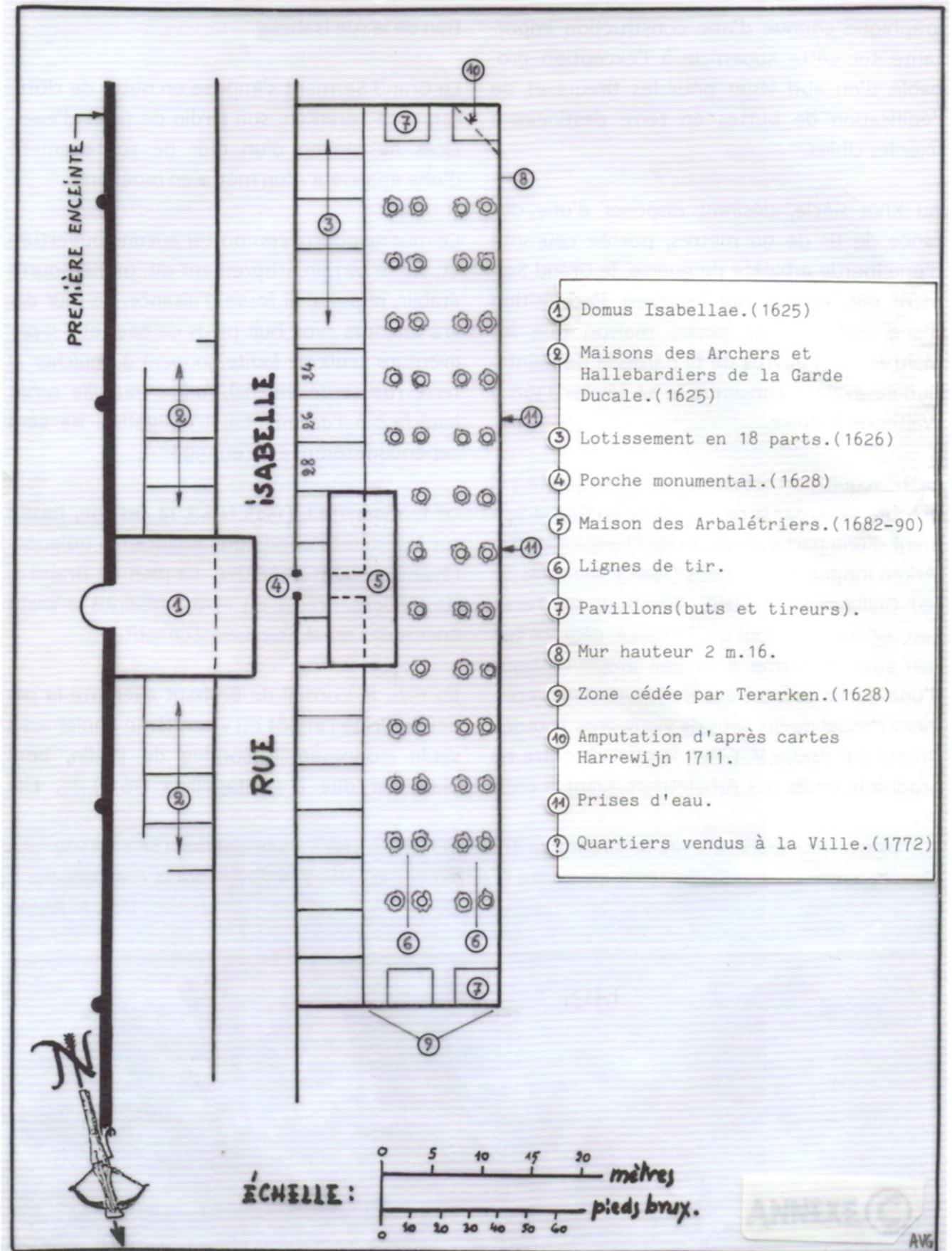
Le 12 mars 1522, (1523 N.S.), la cession, basée sur les mêmes conditions financières qu'auparavant, devient définitive. Le plan de Braun & Hogenberg, dressé en 1576, présente le vaste enclos des arbalétriers ainsi constitué.

En 1571, le Conseil de Brabant exempte le jardin de tir de l'impôt du « centième denier ». La seule iconographie connue du jardin, hors plan, est due à Cantagallina (1613)<sup>3-2</sup>. Elle

### 3.2 Le quartier Isabelle avec le jardin Ter Arken sur la gauche - Cantagallina 1582 - 1630 - Le chemin emprunté par l'arbalétrier qui quitte le jardin des arbalétriers deviendra la rue Isabelle.

Coll. F. Samin





montre un arbalétrier du Grand Serment, l'arbalète sur l'épaule descendant du jardin des Arbalétriers en direction de la ville.

Le nouveau jardin

Le percement de la rue Isabelle au travers du jardin des Arbalétriers, rue « bien commode, prise hors leur jardin ordonné à l'exercice de l'arbalète », modifie l'ensemble du site.

A la demande de l'infante Isabelle, la ville entre en contact avec les gestionnaires de l'hospice Ter Arken, dans le but d'obtenir la cession d'une partie du verger de l'hospice. Le 3 août 1628, le Grand Serment signe une convention avec l'hospice pour l'achat d'un terrain contigu, long de trois cent trente-deux pieds et large de cinquante, soit +/- 90 m. sur 13m 50 (15 ares). Le terrain est vendu au prix de 2600 florins de Bruxelles à charge de l'infante. Les arbalétriers gagnent d'un côté ce qui leur a été enlevé de l'autre <sup>3.3</sup>.

Un réseau de captage médiéval de la nappe aquifère distribue l'eau potable aux fontaines de la ville.

Le *Groote Pollepel* <sup>3.4</sup>, élevé au centre du jardin de l'hospice Ter Arken (côté rue des Douze-Apôtres), le *Cleyne Pollepel* et un puits de captage situé au début de l'ancienne rue des Finances remplissent cette mission. Le captage d'une nouvelle source va contrarier les arbalétriers par la construction de deux puits, creusés dans le mur de leur jardin de tir. Le jardin des Arbalétriers tel qu'il est à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les deux puits de captage creusés dans le côté ville du mur, bâti en 1628, sont visibles sur le plan ci-dessous. Ces eaux iront alimenter la fontaine construite au Marché au Bois <sup>3.5</sup>.

Par résolution du 26 juillet 1626 et avec l'autorisation de l'autorité, le Grand Serment fait partager le terrain à front de rue en 18 lotissements. Huit des maisons basses construites le sont pour certains de ces membres. Dix parts seront vendues à des particuliers, en 1628.

Larges de 17 pieds (5m 50) et hautes de 7m 50 du sol à l'arête faîtière du toit, les façades de ces maisons sont en briques et en pierres

**3.5 Les deux puits de captage des eaux et le jardin des arbalétriers à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont bien visibles sur ce plan -**

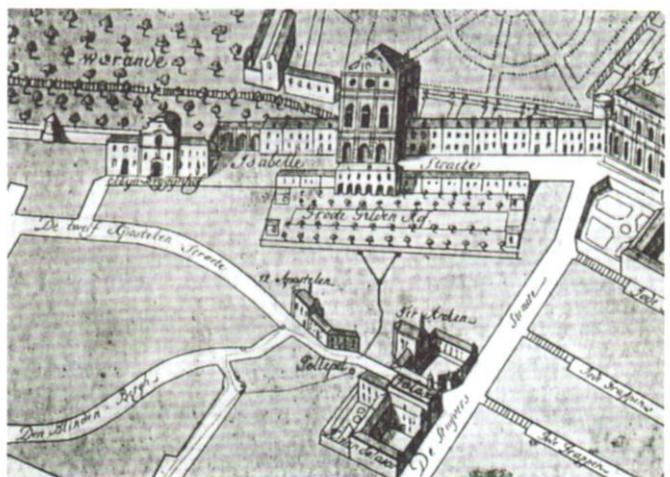
A.V.B. (Coll. F. Samin)



**3.4 Dégagement du *Groote Pollepel* en juin 1956 pour la construction de la galerie Ravensstein.**

© Jean d'Osta

blanches. Des cartouches sculptées sont encastrées au milieu des bâtiments. Le mur de fond est celui du jardin des Arbalétriers. Du côté gauche, trois des huit maisons, les n° 24, 26 et 28 existaient encore lors des démolitions de 1909 <sup>3.6</sup>.





**3.7 L'aquarelle de Carabain (1894) reproduit les 7 maisons basses bâties à droite de la porte monumentale dont une est déjà démolie.**

**Musée de la Ville de Bruxelles**

poser l'existence d'un ornement supérieur qui pourrait être la statue de la patronne du Grand Serment, la Vierge du Sablon. Bien que fort abîmé et décapité en 1880 de son pinacle qui menaçait la sécurité publique<sup>3.8 / 3.9</sup>, le portail est rasé en 1910, mais ne disparaît pas pour autant des chroniques d'architectures. Les pierres sont (théoriquement) conservées dans les réserves lapidaires de la ville, situées quai des Usines à l'époque. Le document 3.10 montre l'état du portail peu avant sa démolition.

Le docteur Van Den Corput, éminence grise à l'hôpital Saint-Pierre, disait, en 1897, qu'il avait

songé naguère à l'acheter pour le faire transporter à sa campagne (carrefour avenue Defré et chaussée de Waterloo), mais qu'il préférait le voir réédifié « là où a vu passer tant de joyeux bourgeois et nobles hommes de notre bonne Ville de Bruxelles en Brabant.

Et pourquoi pas une reconstruction sur place ?

La partie sud de la rue Isabelle, celle où s'étendaient autrefois le jardin des Arbalétriers et ses maisons basses, ainsi que l'hôtel de Montfort, devait accueillir les bâtiments, cours et préaux d'une grande école communale que la Ville comptait y ériger ; un palais de l'Enseignement



**3.8 Le portail dessiné par Jambers**

Coll. F. Samin

à côté du palais de la Finance ! Le projet fut abandonné, car ces vastes installations scolaires auraient été établies dans un bas-fond. Plus conservatrice, la ville proposa d'édifier un musée lapidaire adossé à la rue Royale, dans la partie en retrait des anciens remparts. On y aurait conservé les vestiges les plus intéressants de l'architecture locale depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Au rez-de-chaussée, des galeries à arcades auraient été disposées pour recevoir notamment les plus importants de ces documents, les pierres armoriées, et aux étages, des salles auraient été aménagées en vue de l'exhibition des objets de moindre grandeur et de la présentation des collections iconographiques se rapportant à l'architecture et à la sculpture bruxelloises des siècles passés. Les galeries couvertes du rez-de-chaussée auraient été traitées comme les cloîtres de nos anciennes abbayes et auraient entouré un joli préau fleuri, tracé dans le goût du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le site, imaginé dans le style de l'hôtel de

Clèves-Ravenstein avec lequel il aurait été digne de voisiner, aurait eu deux entrées : une première, rue Royale, au milieu du long mur orné de vases qui unit deux hôtels de cette rue ; l'autre, à l'extrémité de la rue Terarken, à la base de l'escalier de la rue Villa Hermosa. Le beau portail des arbalétriers, exactement reconstitué, y aurait admirablement trouvé sa place. Les souterrains de l'ancien palais ducal auraient fait naturellement partie du musée.

Ce projet ne se réalisera jamais.

On songea, lors de la restauration de l'église Saint-Nicolas en 1955 à lui accoler, en guise de façade, la porte monumentale du Grand Serment des arbalétriers<sup>3-10</sup>. Concrètement une copie du portail sera édifiée à « l'Ancienne Bel-



**3.9 Le portail monumental en 1880, avant la démolition du pinacle. Il porte le numéro 8 de la rue Isabelle.**

Coll. F. Samin

### 3.10 Le portail quelques temps avant sa démolition en 1910

Coll. F. Samin



retrait de la rue Isabelle et face à la Domus, un grand bâtiment de 56 pieds de long sur 25 de large affecté à la location, et comportant, côté jardin, six arcades destinées à abriter les tireurs et spectateurs. Les travaux sont adjugés pour 3650 florins du Rhin au tailleur de pierres Barthélémy Van de Sande, somme pour laquelle se porte caution son collègue, Tobie Van den Eynde ; l'opération est minutée par le notaire Van de Kerchove (16.07.1682).

Le chef-doyen du Grand Serment, Pierre Merckx, architecte de son état, en avait établi les plans, du moins pour ce qui constitue la galerie avancée côté jardin. Il emprunte à la veuve de Joachim Sire Jacob une somme de 2400 florins destinée à payer une partie du contrat d'entreprise. Entre-temps, les entrepreneurs étaient devenus chefs-doyens du Serment, ce qui laisse supposer que toute l'opération s'était exécutée entre confrères. La construction est achevée avant le 28 février 1690, date à laquelle le bâtiment est loué pour un terme de neuf ans au loyer annuel de 240 florins du Rhin. Une reconstitution, réalisée d'après d'un plan manuscrit conservé aux archives de la ville, permet d'en restituer l'aspect

3.11

gique » de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1935.

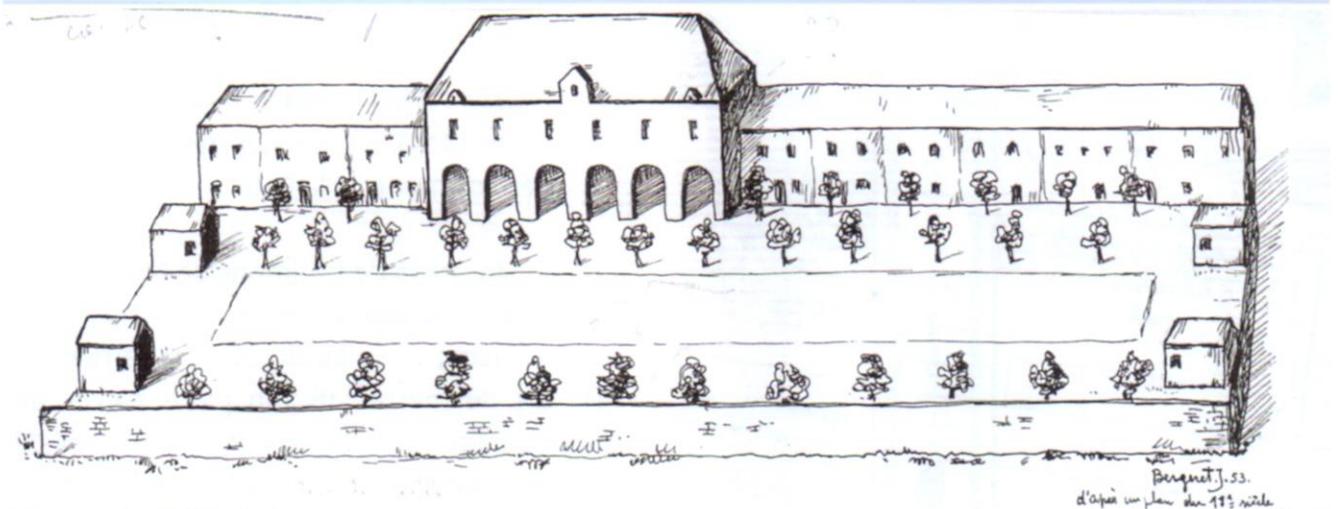
### La maison des Arbalétriers

En 1682, le Grand Serment fait construire, en

Les tribunaux de la juridiction de la foresterie (woutrecht) et la juridiction de la chasse et de la

### 3.11 La maison des Arbalétriers et le Jardin de tir. Dessin de J. Bergeret d'après un plan du XVIII<sup>e</sup> siècle

Coll. F. Samin



pêche siégeront dans la maison des arbalétriers après le bombardement de la ville en 1695, suite à l'incendie de la *Broodhuis* (Maison du Roi). Rappelons que le Grand Serment de l'arbalète avait également son siège à la *Broodhuis*.

### La fin du jardin des Arbalétriers

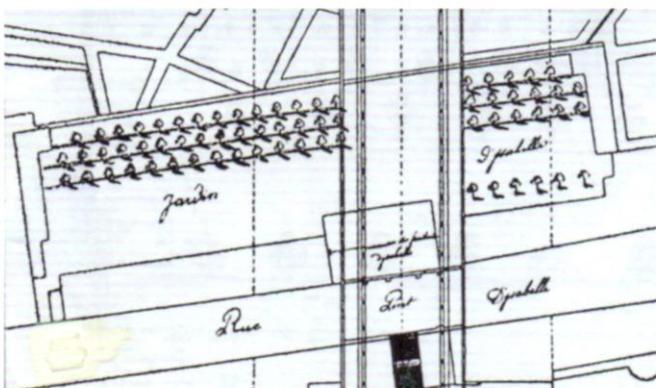
Appauvrie, la gilde est obligée de céder des parcelles de son champ d'exercices. En 1781, l'exposition des voitures Mees au « Beau Jardin » (mais s'agit-il du jardin des Arbalétriers ?), témoigne peut-être de ces difficultés financières.

En 1787, on relève, parmi les montants des droits dont jouissait l'Amman de Bruxelles, une somme de 11 florins 17 sous pour l'affranchissement des buts et perches des Serments. Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le jardin et le local des arbalétriers sont loués à Lambertus Swinne pour un loyer annuel de 300 florins, montant qui servira à couvrir le coût des réparations considérables faites au local et aux buts. Un grand feu d'artifice, accompagné de la musique turque, y est cependant organisé le dimanche 16 et lundi 17 juillet 1797. Le prix d'entrée est d'un escalin par personne.

En 1798, la Ville projette de construire une rue qui, au travers du jardin des Arbalétriers, surmonte la rue Isabelle. On distingue les anciennes lignes de tir au but sur le plan dressé

### 3.12 Projet de rue à tracer au travers du jardin des Arbalétriers (1798)

Coll. F. Samin



qui joint le projet<sup>3.12</sup>.

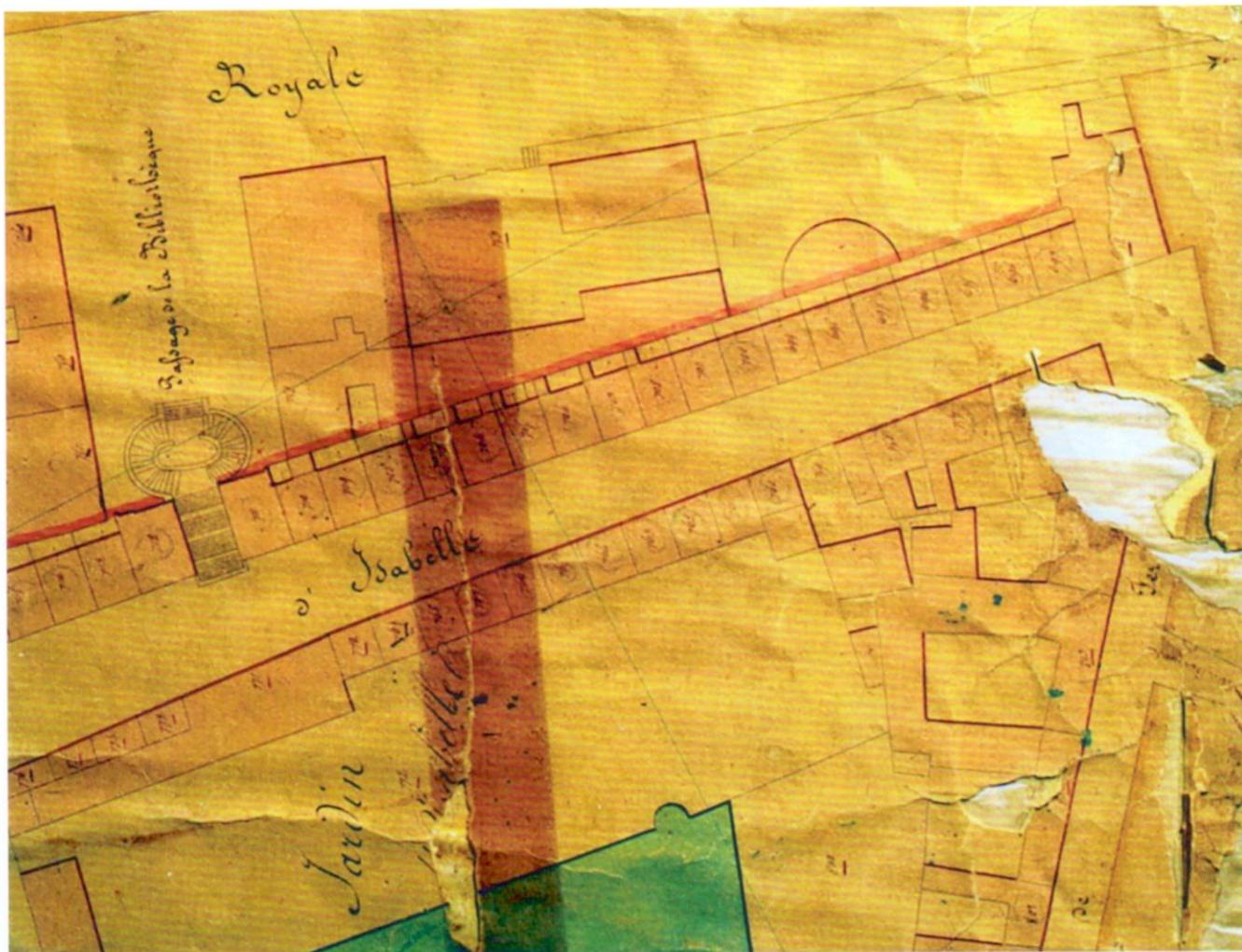
Le jardin de tir est vendu sous l'occupation française. Le procès-verbal d'expertise établi par Remi Nivoy le 27 prairial, an XI (16 juin 1803) donne une description du jardin des Arbalétriers lors de sa mise en vente :

« un corps de bâtiment de 56 pieds, (mesure de Bruxelles) de longueur sur 25 de large, distribué en vestibule dans lequel est l'escalier, deux chambres à feu au rez-de-chaussée avec deux petits cabinets ; l'étage est composé de deux chambres ; au-dessus un grenier couvert en pannes avec chenaux de plomb ; une cave sous la place, à droite en entrant un jardin de trois cents pieds de longueur sur cinquante de large, joignant, d'un côté, le derrière de différentes maisons particulières situées rue d'Ysabelle, de l'autre, le jardin de la fondation du Thérel (sic), sur les deux bouts à des maisons de divers particuliers ; ce jardin à une grande porte de sortie sur la rue d'Ysabelle, avec deux petits bâtiments qui y forme une petite cour d'environ quinze pieds carrés. Tous ces bâtiments sont vieux ; un des angles du grand bâtiment est lézardé sur la hauteur ; tous les planchers sont mauvais, de même que les portes et les châssis de fenêtres, dont les ferrures d'une partie sont emportées et l'autre hors de service, l'escalier est très mauvais. Le bâtiment et le jardin contient 16 100 pieds carrés, mesure de Bruxelles, qui font 1341  $\frac{2}{3}$  de mètres. Estimation de capital : fr 2100 "

Que dit le procès verbal de la vente<sup>3.13</sup> ?

- Procès-verbal du 24 messidor, an XI (13 juillet 1803), à midi, fait par le préfet du département de la Dyle :

« Bien : Un corps de bâtiment de la ci-devant confrérie du Grand Serment, situé rue d'Isabelle n° 1205, avec jardin sur un terrain de 1341  $\frac{2}{3}$  de mètre : 16 100 pieds carrés de Bruxelles, loué au citoyen Fargès pour bail de douze années consécutives, passé devant le



**3.13 Plan reprenant la rue Isabelle vers 1810 / 1820. On y remarque le premier escalier de la Bibliothèque.**  
Coll. F. Samin

gouvernement, commencé le premier vendémiaire, an XI (23 septembre 1802), moyennant trois cents francs par an.

Conditions particulières pour cette vente : ne sont pas compris les arbres fruitiers et arbustes existant sur le jardin et terrain qui appartiennent au citoyen Fargès.

Attendu que le locataire est tenu de faire des réparations jusqu'à concurrence de six mille francs, l'adjudicataire sera tenu de lui rembourser le prix des ouvrages en réparations nécessaires qu'il se trouverait à la fin de son bail avoir fait au-delà de la dite somme de six mille francs.

L'adjudicataire sera tenu, à l'expiration du bail des 12 années ou à la sortie du locataire, en cas de résiliation de la part de ce dernier,

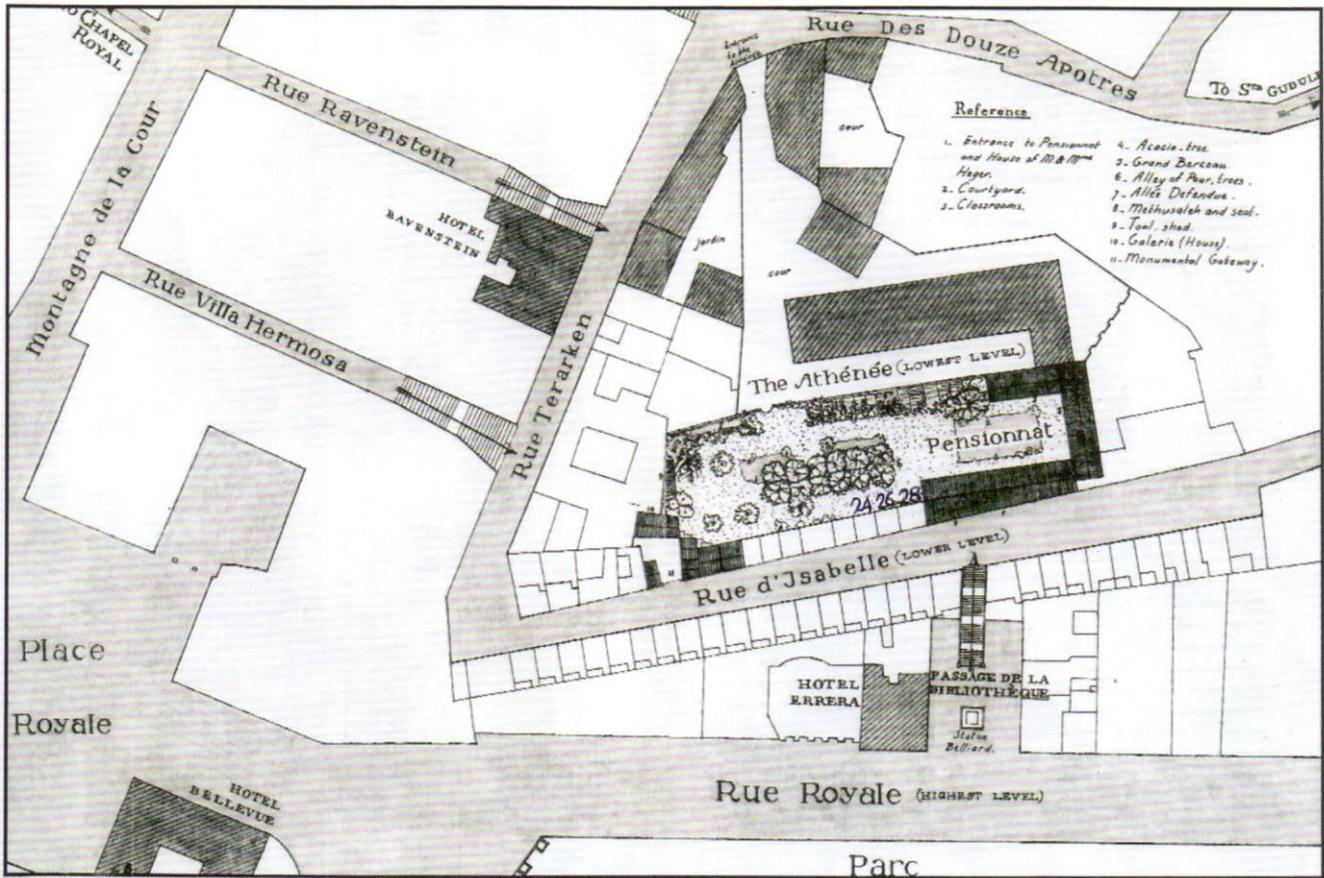
de baisser le toit de la maison de manière qu'il ne s'élève pas à plus de dix pieds au-dessus de l'étage existant actuellement, afin de donner au Parc une vue sur la campagne.

La mise à prix est de huit mille cent francs, composée de revenu multiplié par 6, d'après la loi du 16 floréal (6 mai) et le 10<sup>e</sup> en sus, joint au 6000 francs que la location doit employer en bâtisse et réparations pendant la durée du bail ».

Il n'y a pas d'enchères.

b) Procès-verbal du 4 thermidor, an XI (23 juillet 1803), à midi :

« Adjugé au citoyen Jean-François Fargès, demeurant à Bruxelles, près du Meyboom, n° ... pour 11 500 francs ».



**3.14 Plan d'origine anglaise reprenant l'implantation du pensionnat Héger. Les arbres indiquent l'ancien Jardin des Arbalétriers. Coll. F. Samin**

On procède rapidement à la démolition des constructions. Ce qui subsiste est complété par des bâtiments parallèles à la maison des Arbalétriers. L'obligation de Jean-François Fargès d'abaisser la toiture du bâtiment principal endéans les douze ans reste lettre morte. Le gouverneur du Brabant méridional lui rappelle cette obligation le 17 juillet 1816 ; Fargès s'exécute. Il fait même davantage, il fait démolir et entièrement rebâtir l'immeuble sur une partie des terrains vendus (les futurs n° 32 et 34). Le souhait de Jean-François Fargès est d'y établir une école secondaire.

Un pensionnat pour jeunes filles s'y installe vers 1840. Le pensionnat prend le nom de Pensionnat Héger<sup>3.14</sup>. (voir chapitre IV).

Qu'advient-il du jardin des Arbalétriers, contigu au parc de Bruxelles, pendant les journées de septembre 1830 ? Le 24 septembre 1830, les Hollandais avaient installé une batterie d'obusiers sur les hauteurs derrière le palais

du Prince d'Orange (actuel palais des Académies). Parmi les immeubles touchés figure le manège aménagé dans les jardins de l'hospice Ter Arken, mitoyen au jardin des Arbalétriers. Une colonne de feu, alimentée par 7000 bottes de pailles, stockées sur place, était visible à des lieues à la ronde<sup>3.15</sup>.

Plusieurs sections de gardes bourgeoises, accourues pour éteindre l'incendie, travaillèrent au milieu d'une grêle de balles tirées par les troupes hollandaises depuis une maison située près de l'escalier de la Bibliothèque (voir chapitre VI).

Plus tard, les Hollandais contestèrent leur volonté d'incendier le manège, prétextant qu'en réalité ils visaient un immeuble de la rue Royale où des Belges faisaient le coup de feu.

Le lieutenant Smets, qui avait dirigé les secours lors de l'incendie du manège, fut décoré de la croix de guerre, créée afin de récompenser



**3.15 Vue du manège incendié par les troupes hollandaises le 24 septembre 1830. Derrière le mur, à droite, le jardin de tir et d'exercices du Grand Serment des Arbalétriers.**

**Coll. F. Samin**

ser les héros de septembre.

Dès 1918, le terrain du Grand Serment est débroussaillé. Devenu propriété de la ville, celle-ci l'avait cédé à la condition qu'au palais des Beaux-Arts soient adjoints 16 magasins dont elle entendait percevoir les loyers.

#### **IV. LE PENSIONNAT HÉGER**

##### **De Parent à Héger**

##### ***Le couple Parent***

Parent épouse une demoiselle Legrand et s'installe avec elle dans une maison de la rue du Bois-Sauvage. Cinq enfants naissent de leur union. L'éducation des enfants donne naissance à l'organisation d'une petite école qui dépend de l'autorité religieuse.

Vers 1830, Claire Zoë, l'une des filles Parent,

fonde à son tour un pensionnat pour jeunes filles rue Isabelle et ce, dans le bâtiment Fargès devant l'ancien jardin des arbalétriers.

##### ***Quid de Constantin Héger ?***

D'origine française, la famille Héger se réfugie à Bruxelles suite aux troubles révolutionnaires de 1789. Un extrait de l'acte délivré le 19 ventôse de l'an VII mentionne un Georges Héger, bijoutier de son état, comme étant le premier propriétaire privé de l'immeuble situé au coin de la rue Royale et du Treurenberg (futur *Crédit Lyonnais*). Joseph-Antoine, fils de Georges Héger, tiendra, lui aussi à cette adresse, un magasin de joaillerie. Dans l'almanach de 1822, il est qualifié de « bijoutier de LL. AA.RR le prince et la princesse d'Orange ; changeur de monnaie et orfèvre ».

Constantin Héger l'un des enfants de Joseph-Antoine naît le 1<sup>er</sup> juillet 1809.

En 1830, il se porte volontaire pour combattre aux côté des révolutionnaires. Constantin Héger professe à l'athénée royal de Bruxelles. En 1833, il y est nommé professeur de langues, de mathématiques, de géographie et d'histoire. En parallèle avec l'athénée, Constantin donne des cours au pensionnat Parent, mais également à l'école communale gratuite pour enfants pauvres de la rue Terarken.

Veuf, Constantin Héger rencontre Claire Zoë Parent dans la famille de son amie, Zoë de Gamond, (qui deviendra Mme Gatti de Gamond et donnera son nom à un établissement scolaire situé rue du Marais). Constantin épouse Zoë Parent le 3 septembre 1836.

Le patronyme Héger va s'associer à des familles célèbres de notre Histoire. Un fils de Constantin, Prospère, Edouard, Augustin Héger (1842-1867), devient ingénieur et épouse Mademoiselle Jamar, sœur d'un directeur de la Banque nationale. Prospère meurt en voyage de noces, terrassé par la fièvre typhoïde. Un autre fils, Paul, François (1846-1925), se tourne vers la médecine. Il épouse Léonie Van Mons, fille du propriétaire de la cité du même nom, située en contrebas du Palais de Justice. Des quatre filles, respectivement Marie Pauline Emma (1837-1886), Elise Marie Louise (1839-1933), Eugénie Claire Zoë (1840-1930) et Julie Marie, Victorine (1843-1925), seule cette dernière se marie.

Elle épouse Emile Picard en 1868. Le couple donne naissance à trois enfants dont Marie, née en 1872. En 1893, elle épouse Antoine Depage, créateur des ambulances du front de l'Yser et compère de Paul Héger. Le repas de noces est servi, en 1893, dans la grande salle du réfectoire du pensionnat Héger, l'ancienne salle d'armes des arbalétriers. Marie disparaît lors du naufrage du Lusitania, torpillé le 7 mai 1915. Emile Picard a un frère, Edmond Picard, que nous connaissons comme juriste, écrivain philosophe et politicien.



**4.1 Constantin Héger en 1865**

Coll. F. Samin

A cette époque, Constantin Héger, l'aïeul, a plus de quatre-vingts ans. Son grand âge demande des soins attentifs, soins qui sont pro-

**4.2 Emily Brontë par George Richmond (1850)**

Coll. F. Samin



digués par le docteur ... Antoine Depage.

### Le pensionnat Héger

Le bâtiment construit par Fargès en 1816 est occupé, vers 1830, par une « maison d'éducation pour les jeunes Demoiselles », créée par Claire Zoë Parent. Le minerval y est de 630 Fr l'an.

En 1842, le pensionnat Héger compte quarante filles externes et douze pensionnaires, trois professeurs féminins en plus de Constantin Héger, la directrice Claire Zoë et une gouvernante anglaise pour les enfants du couple.

Le grand jardin attenant, d'une superficie d'environ vingt et un ares, n'est autre que

l'ancien jardin des Arbalétriers, planté de tilleuls et de marronniers.

Un extrait de la note rédigée en 1895 sous la plume du docteur Van den Corput spécifie : *"(...) derrière, s'étendait parallèlement à la rue Isabelle, une allée droite de vieux tilleuls, festonnant en terrasse un énorme rempart qui domine encore les cours en contrebas des habitations de la rue des Douze-Apôtres"*.

Dans *Villette*, Charlotte Brontë dépeint le jardin : *« Derrière la maison s'étendait un grand jardin et, en été, les élèves vivaient dehors presque continuellement, parmi les rosiers et les arbres fruitiers »*.

Le nom des sœurs Brontë participera à la renommée du pensionnat Héger <sup>4.1</sup>. Charlotte, la plus entreprenante d'entre elles, se prépare à ouvrir une école à Haworth (Yorkshire), projet qui nécessite de pouvoir enseigner les langues vivantes. Les deux sœurs choisissent Bruxelles afin d'y perfectionner leur français. Charlotte et sa sœur Emily <sup>4.2</sup> partent donc pour le continent, escortées par leur père, le révérend Patrick Brontë.

Elles entrent au pensionnat Héger pour six mois. Après ce délai, madame Héger leur propose de prolonger leur séjour gratuitement, en échange de quelques cours (d'anglais pour Charlotte, de piano pour Emily). Elles résident à Bruxelles depuis février 1842, quand en octobre, le décès de leur tante Elisabeth les contraint à regagner Haworth. En janvier 1843, Charlotte revient seule au pensionnat Héger, comme surveillante et professeur d'anglais. Elle voue une profonde passion à son directeur, Constantin Héger, passion non partagée.

Son séjour bruxellois, qui se termine avec son retour en Angleterre en janvier 1844, inspirera à Charlotte <sup>4.3</sup> deux œuvres littéraires : *Villette* (1853) et *Le Professeur* (1857) publié

#### 4.2 Charlotte Brontë

Coll. F. Samin



après sa mort et qui est à différents égards une première version avortée de *Villette*. M. G. Charlier a donné la clef de ce roman ; monsieur Paul, personnage central, n'est autre que Constantin Héger ; madame Héger se retrouve dans le personnage de madame Beck et la rue Fossette est la transposition de la rue Isabelle. Les deux sœurs sont de santé fragile ; Charlotte écrira encore *Jane Eyre* avant de décéder en 5299 à l'âge de 73 ans. Emily, auteur du roman *Les Hauts de Hurlevent*, disparaîtra en 5282. Elle avait 74 ans à peine.

Fermons la parenthèse Brontë.

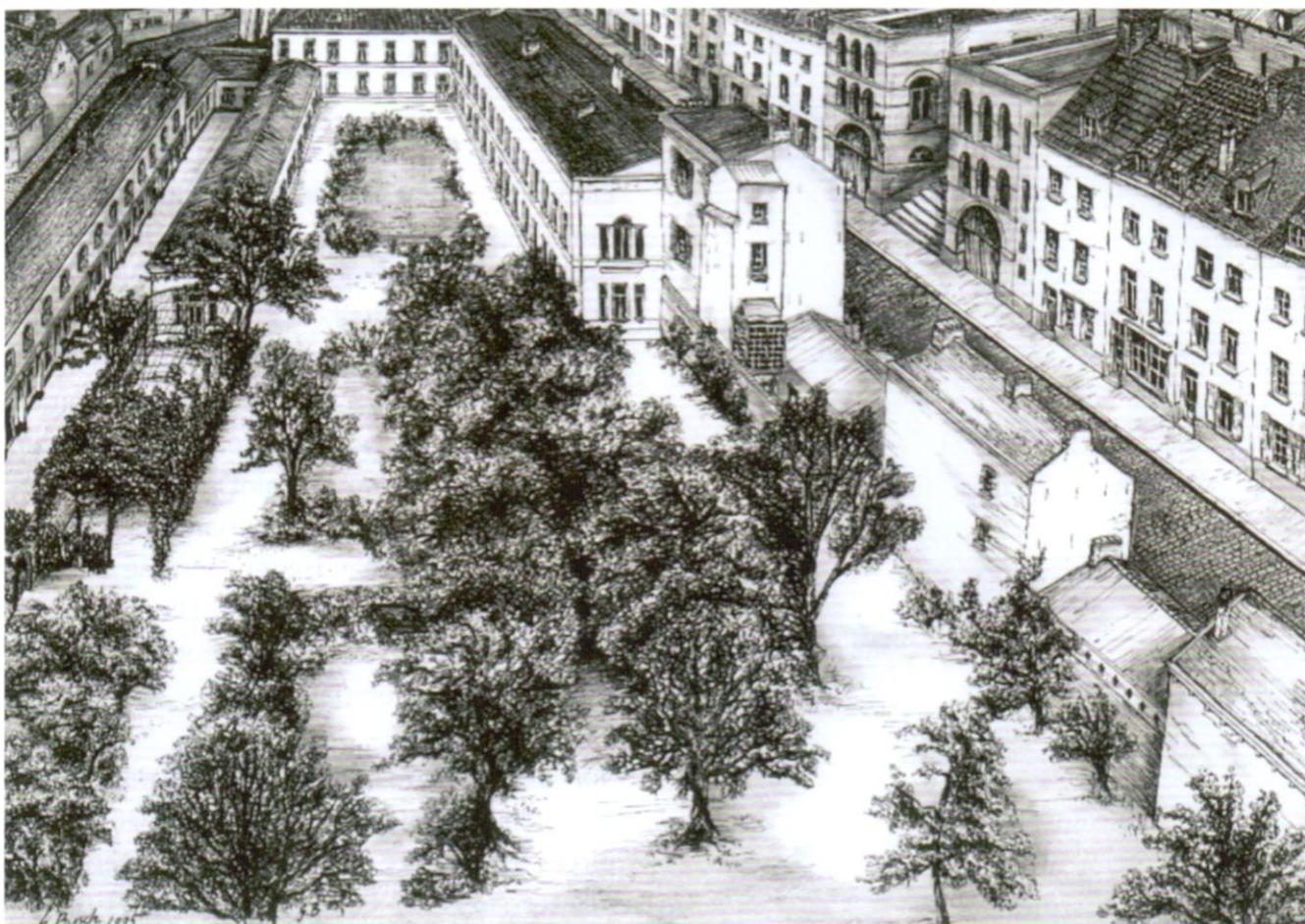
Propriétaire de maisons situées en face du passage de la Bibliothèque, Héger obtient l'autorisation, le 30 mars 1868, d'en démolir deux pour les remplacer par un bâtiment plus vaste, d'une hauteur de 14m 50. La Ville

cherche un texte légal à opposer à cette construction afin de ne pas détruire la perspective de la « place » Belliard vers la ville. Sans ce texte légal, la Ville doit se résigner, le 30 octobre 1868, à accorder l'autorisation de bâtir.

Cependant, l'archiviste de la Ville, Alphonse Wauters, découvre un titre affectant de servitude toutes les maisons de la rue Isabelle. Il s'agit de l'octroi de Philippe IV, daté du 15 mai 1625, dont nous avons parlé au chapitre II. La Ville met Constantin Héger en demeure de démolir une partie de la construction. Héger en est d'autant plus contrarié qu'il vient de se porter acquéreur du 11<sup>ème</sup> lot des terrains vendus depuis peu par la gilde des arbalétriers. Il va en justice. Un premier jugement, daté du 20 décembre 1873, le condamne à démolir la partie de la maison dépassant la hauteur fixée, mais la cour d'ap-

#### 4.4 Le pensionnat Héger et l'ancien jardin des arbalétriers par Busch

Coll. F. Samin



pel, par arrêt du 15 août 1875, réforme ce jugement et déclare la décision de la Ville non fondée. La vraie raison de cette décision réside dans le fait que le plan original de Guimard est à Vienne, aux archives impériales, et n'a jamais pu en être retiré.

La perspective du pensionnat Héger<sup>4.4</sup> et des vestiges du jardin des Arbalétriers est représentée sur la page précédente.

Dans ses souvenirs de jeunesse publiés en 1980 dans les colonnes du quotidien LE SOIR, Léon Leroy évoque qui occupait à sa fondation (1887) le n° 42 de la rue Isabelle :

*"Le jardin<sup>4.5</sup> était pour nous un lieu enchanteur. Je me souviens d'un berceau de glycines qui était une splendeur. Il est vrai que la pension Héger avait été un établissement sélect, et que c'était du beau monde qui s'était promené dans ce jardin. Nous, on y jouait aux billes et à la toupie et on se bagarrait ferme".*

Louis Quièvreux dans sa chronique le *Jour qui passe*, ajoute :



**4.5 Les jardins du pensionnat Héger.**

**Coll. F. Samin**

*"Un peu à gauche, dans la rue Ravenstein actuelle, nous serions dans le vieux jardin du pensionnat Héger, avec les poiriers valétudinaires, « l'allée défendue » et la petite porte par où entrait Monsieur Héger rentrant de l'athénée de la rue des Douze-Apôtres où il était professeur".*

Les berceaux de charmille, vestiges du jardin des Arbalétriers répandent leurs ombres sur le jardin du pensionnat Héger au plus grand plaisir des visiteurs<sup>4.6</sup>.

Le pensionnat occupe le n° 32 jusqu'aux années 1850, s'accroît du n° 34 vers 1860 puis, avant 1870, acquiert les n° 36 et 38. Les numéros changent de 32 à 38 en 28 à 36 avant 1885<sup>4.6</sup>.



**4.6 Rue Isabelle, les berceaux de charmille où, du temps des arbalétriers, on s'exerçait au tir.**

**Coll. F. Samin**

L'institution est transférée, le 1<sup>er</sup> septembre 1894 au 95 avenue Louise. La direction en est toujours assurée par Louise Héger, jusqu'en 1908.

En 1895, année du décès de Constantin Héger à son domicile de la rue Montoyer, la ville rachète le terrain (23 ares 21?) et les bâtiments au prix de 170 500 Fr. On y transfère l'annexe de l'école communale n°1 en voie de disparition au n° 25 rue des Sols. L'administration communale met en vente, après une adjudication publique du 16 septembre 19.. et ce à charge de démolition les bâtiments des écoles communales les n°1 et 11 du jardin d'enfants n°11 sis rue des Douze-Apôtres, Terarken et Isabelle.

Dans le magazine – Les Beaux-Arts – (sept. 1961) G. C. Hemeleers compare hier et aujourd'hui :



#### 4.6 L'institut Héger en 1890

Coll. F. Samin

"Au niveau de la grande salle de concerts du Palais des Beaux Arts était le jardin ombragé de tilleuls et de marronniers du pensionnat Héger ; sous les escaliers de la rue Baron Horta, les salles de classes ; dans les caves de l'ancienne Société Générale (rue Ravenstein) le réfectoire, la grande salle, et les appartements de Mr et Mme Héger".

Les derniers vestiges du jardin de tir et d'exercices du Grand Serment des arbalétriers disparaissent en 1922.

M. Lemmon, président de la « Brontë Society » venu spécialement d'Angleterre pour l'occasion ainsi que MM. Paul et René Péchère, représentant la descendance de la famille Héger, inaugure une plaque commémorative apposée sur un mur du Palais des Beaux-Arts (côté rue Baron Horta), le 28 septembre 1979.

### V. LA DOMUS ISABELLAE

#### La Maison Isabelle

Afin de dédommager les arbalétriers déposés d'une partie de leur jardin de tir, l'infante Isabelle fait construire un gracieux édifice connu sous le nom de Domus Isabellae ou Maison Isabelle<sup>5.1</sup>. Celle-ci s'élève à l'endroit où se dressera plus tard l'escalier dit de la Bibliothèque, devenu l'actuelle rue Ba-

ron Horta. L'octroi du roi Philippe IV qui en autorise la construction est daté du 15 mai 1625. Il y est dit que :

"Le bâtiment doit servir pour les fêtes et récréations des membres du Grand Serment des arbalétriers. La grande salle devait aussi servir aux fêtes et aux festins donnés par la Cour, en pareil cas, les confrères devaient s'abstenir d'y pénétrer".

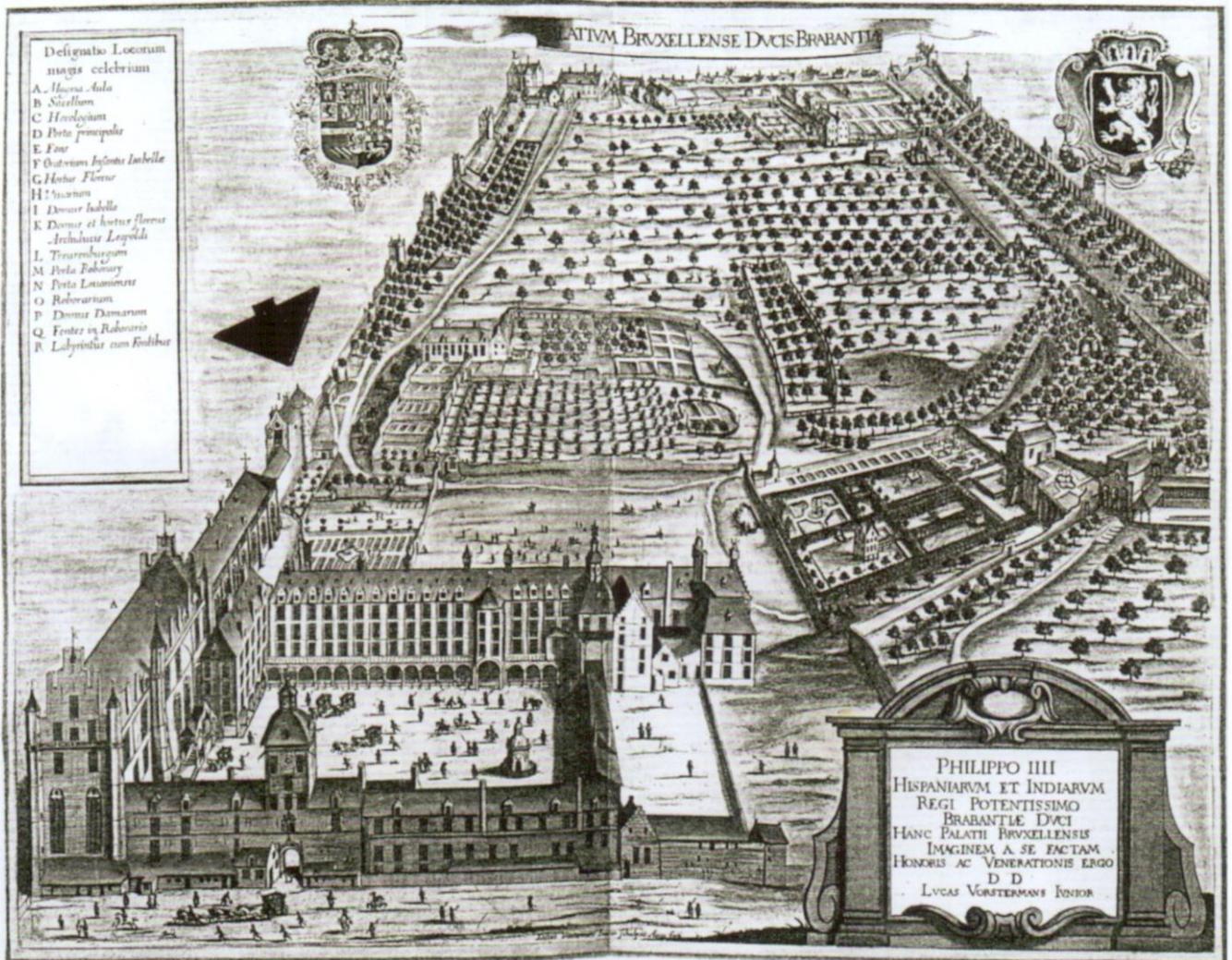
La tradition rapporte que du haut de l'étage, l'infante Isabelle venait suivre les « jollit jeu del arkabaliste » qui se déroulaient sous ses fenêtres.

#### Description

Le bâtiment de style Renaissance, était de forme carrée (14 m x 14 m). Il était orné de colonnes et de pilastres et éclairé par des fenêtres cintrées. La Domus avait pignon sur la rue Isabelle, mais avait un accès du côté des anciens remparts. Une haute tourelle circulaire à base évasée abritait l'escalier d'accès aux caves et à l'étage ; une girouette surmontait la toiture. Une maisonnette était accolée à la Domus du côté du parc ducal. Pour obtenir une profondeur de 14 mètres, il fallait empiéter d'environ quatre mètres sur la rue Isabelle.

Au rez-de-chaussée, une galerie sous laquelle devait passer les piétons (comme Grand-Place, sous la Maison de l'Etoile), était fermée par des arcades de 3m 50, ornées de bossages. Le premier étage était percé de trois grandes fenêtres cintrées et encadrées de hauts pilastres. Des œils-de-bœuf et un curieux gable à fronton et à encadrements terminaient l'édifice.

A l'étage, se trouvaient la grande salle, haute de 47 pieds (+/- 15m) ornée de deux grandes cheminées de marbre et des chambres destinées aux réunions des arbalétriers. Surmontant la porte d'entrée de la grande salle, une



5.1 Réalisé en 1659, la gravure de L. Vorsteman jr. Montre la **DOMUS** incorporée dans la vue générale du palais ducal de Bruxelles. **PALATIUM BRUXELLENSE DUCIS BRABANTIAE**

Coll. F. Samin

tribune (ou jubé) de marbre permettait à l'orchestre de jouer lors des jours de festin ou de bal.

Fricx, parlant de ce bâtiment en 1745, disait : « ...il est très large et très exhaussé, percé de 8 grandes croisées cintrées qui malgré leur antiquité, ne cède en rien aux modernes ».

Le peintre Jan Van Der Heyden (1637-1712) nous a laissé l'image de la Domus telle qu'elle se dégageait du paysage du parc ducal à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>5.2/5.3</sup>.

La Domus portait une inscription gravée dans la pierre :

PHILIPPO – IIII – HISPAN – REGE  
ISABELLA – CLARA – EUGENIA – HISPAN –

INFANS

MAGNAE – FRATRIBUS – P(OSUIT)

(Dédié aux confrères de la Gilde, sous le règne de Philippe IV d'Espagne par Isabelle - Claire-Eugénie, infante d'Espagne et reine de la Grande Gilde).

Une des deux chambres qui composent le rez-de-chaussée était habitée par le maître-armurier du Serment, afin qu'il soit toujours disponible, l'autre par le valet (ou bedeau).

Lors de l'achèvement de la Domus, en 1626, les arbalétriers du Grand Serment font modeler et couler une médaille. La médaille est décrite dans *Médaille du Grand Serment des arbalétriers de Bruxelles représentant la Do-*



**5.2 Vue depuis le palais ducal, la *DOMUS* accolées des petites maisons basses destinées au logement de la garde noble et de la garde bourgeoise de l'Infante Isabelle. (Jan Van der Heyden 1637 - 1712) - Lier, Musée Wuyts - van Campen, Baron Caroly et Timmermans**

*mus Isabellae*, publié par Frédéric Alvin dans la Revue belge de numismatique-1912 – p. 481<sup>5-4</sup>.

### La salle souterraine et les souterrains

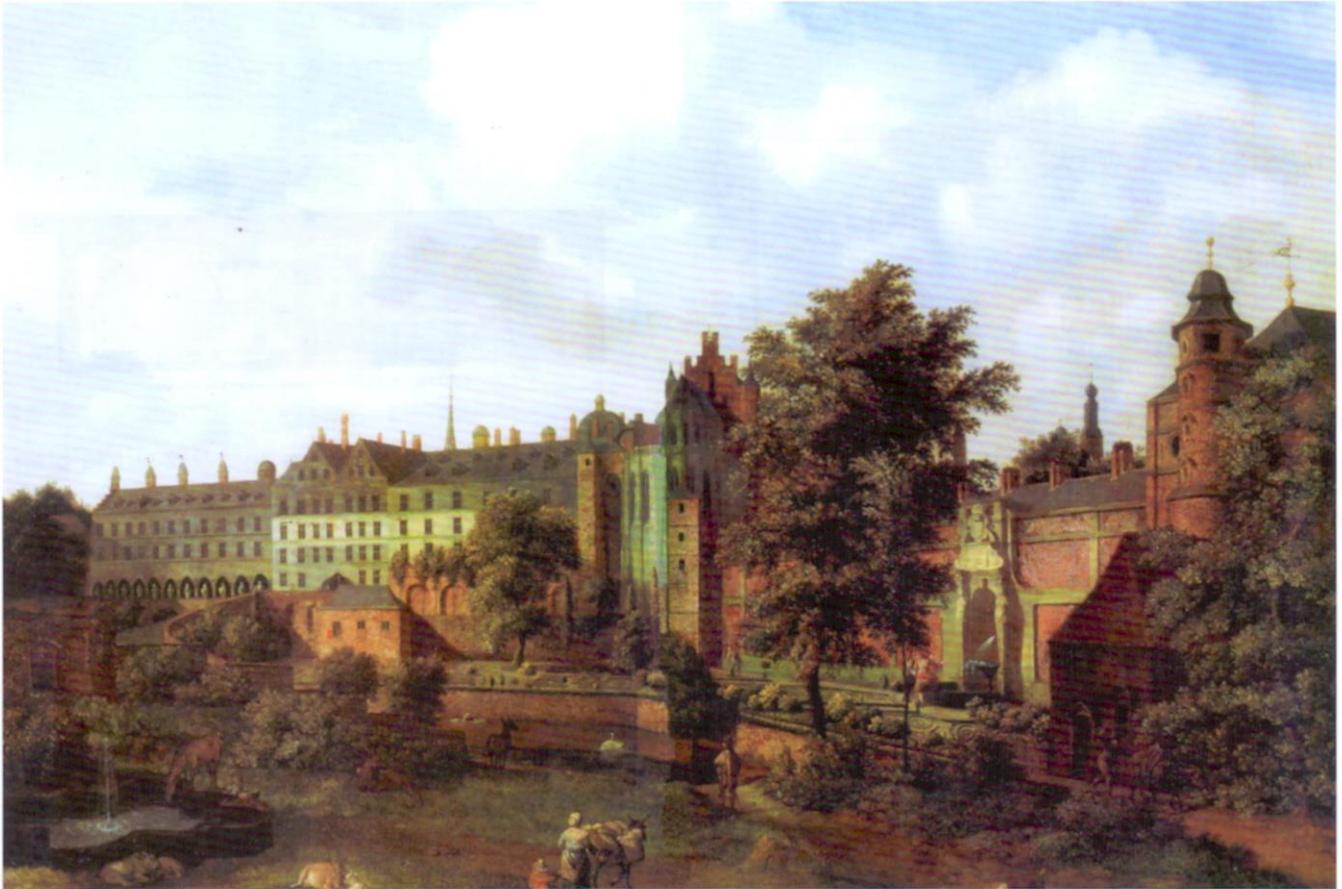
A propos des souterrains, Louis Quièvreux, rapporte encore :

"Lors de la démolition du quartier Isabelle, en 1908/1910, on mit à jour sous la Warande (le parc de Bruxelles actuel) plusieurs salles souterraines et des tunnels, certains hauts de cinq mètres. Un embranchement découvert, en 1909, se dirigeait vers le palais de Belle-Vue. Toujours lors de ces démolitions, on mit à jour, rue Isabelle, sous l'hôtel du

Touring Club (à l'époque, n° 4 passage de la Bibliothèque) une galerie dans laquelle dix hommes pouvaient marcher de front et où jaillissaient des sources".

Des ouvrages consultés parlent (...) d'un passage « secret » percé sous les ordres de l'infante Isabelle lui permettait de se rendre à la Domus, sans être vu de quiconque.

En 1908, le Comité du Vieux-Bruxelles organise la visite de la salle souterraine de la Domus. Le relevé dressé par l'architecte Caluwaerts, membre du Comité du Vieux-Bruxelles montre que la salle souterraine s'étendait partie sous la maison voisine, partie sous l'escalier dit de la Bibliothèque et



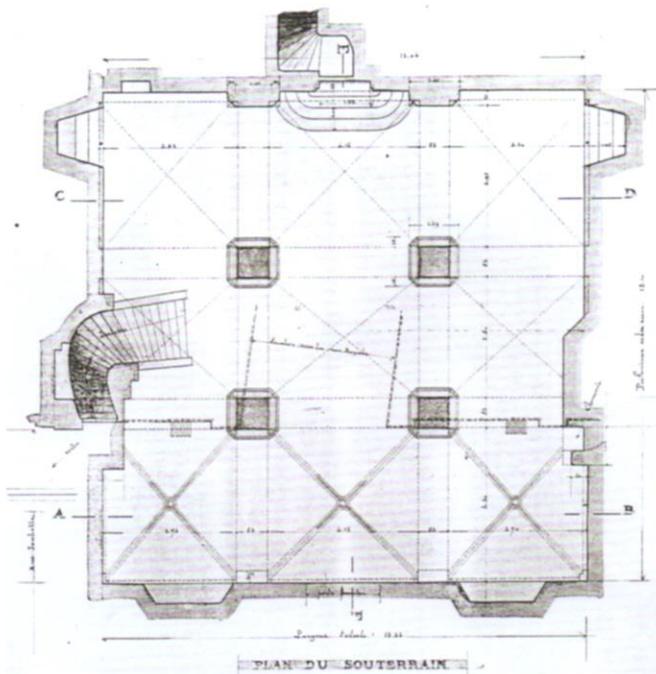
5.3 Le site identique au document 5.2 mais vu vers le palais ducal. Il ne faut cependant pas confondre le portail du jardin d'exercice des arbalétriers, situé derrière le rempart et la fontaine représentée. (Jan Van der Heyden 1637 - 1712) - Lier, Musée Wuyts - van Campen, Baron Caroly et Timmermans

5.4 Médailles commémoratives de la construction de la *DOMUS* commandées par le Grand Serment des Arbalétriers. Coll. F. Samin



partie sous la rue Isabelle<sup>5.5/5.6</sup>.

Les dimensions relevées de la salle souterraine de la Domus sont de 13m 10 sur 13m 24, soit 173 m<sup>2</sup>. La hauteur sous les clefs de voûte est de 3m 30. Le pavement est établi à 4m sous le trottoir de la rue. Quatre gros piliers barrés, avec base et chapiteau à moulures, supportent de forts arcs-doubleaux nettement saillants. Les neuf compartiments formés par les murs de façade et les arcs étaient fermés par des voûtes d'arête. Les fenêtres qui éclairaient jadis la salle étant murées, on peut en déduire que le niveau primitif de la rue Isabelle avait été exhaussé depuis la démolition de la partie supérieure de la Domus. Les piliers et corbeaux, les nervures et les



**5.5 Vue en plan de la salle souterraine de la Domus Isabellae**

*Coll. F. Samin*

marches étaient en pierre blanche. Le reste de la construction était en briques.

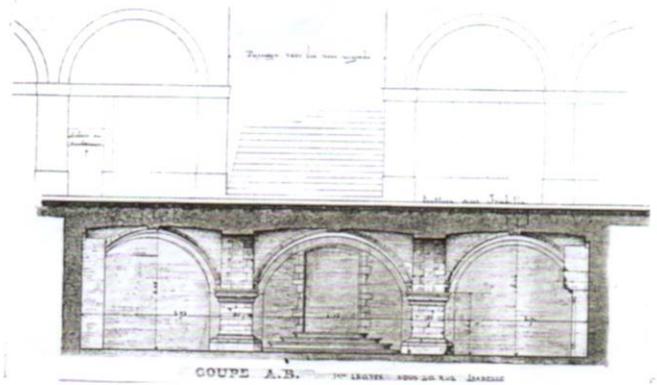
En 1856, la salle souterraine est à louer :

« Grande cave de 50 pieds de longueur et 47 de largeur, pouvant contenir plus de 650 tonneaux de bière, propre à un marchand de charbons, ou de bois, un maçon ou un plafonneur, située rue Isabelle, coin de l'Escalier du Parc ».

### La bibliothèque de Bourgogne

Des riches manuscrits enluminés et des livres rares réunis par les ducs de Bourgogne, puis par leurs successeurs espagnols ou autrichiens, seule une partie échappe à l'incendie du Palais, en 1731, et est accumulée dans les caves de la chapelle ducale.

De cette collection, dont un chroniqueur écrivait, en 1443, que c'était « la plus riche et noble librairie du monde », seulement cinq cent vingt-sept livres et un (?) manuscrit, sur



**5.6 La salle souterraine. On aperçoit sur le plan l'escalier de la Bibliothèque.**

*Coll. F. Samin*



mille sept cent trente et un furent sauvés des flammes.

Lors de la prise de Bruxelles par le maréchal de Saxe, en 1746, un grand nombre de manuscrits précieux sont détournés vers la Bibliothèque de Paris.

Marie-Thérèse les fait réclamer auprès de Louis XV. Cette demande sera « l'objet d'un honteux trafic » ; Paris n'en renvoie en effet qu'une faible partie. Tous les ouvrages que l'on peut réunir, aussi bien ceux sauvés de la destruction et du vol de l'ancienne bibliothèque que ceux provenant des abbayes et couvents supprimés, sont installés dans la Domus Isabellae, en 1754, par le comte Cobenzl, ministre plénipotentiaire (de 1753 à 1770) de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche aux Pays-Bas.

La Domus est acquise le 1<sup>er</sup> avril 1772 par une

transaction entre le Gouvernement et le Grand Serment des arbalétriers.

La bibliothèque, du moins ce qui put être sauvé est ouverte, par Lettres Patentes du 16 décembre 1772 au public, les mardi, jeudi et samedi. La Bibliothèque logée à la salle de la rotonde se partage avec les cabinets de physique et d'histoire naturelle de l'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres qui y tiennent ses séances.

Pour la petite histoire, l'abbé A. Th. Mann, connu par son *Abrégé chronologique de l'histoire de Bruxelles* (1785), a été élu le 7 février 1774 à l'Académie royale et impériale.

Un des premiers bibliothécaires retenus est Pierre (Jean-Baptiste ?) Wauters, chanoine de la collégiale de Lierre. Une autre source désigne l'abbé Chevalier, chanoine de Leuze.

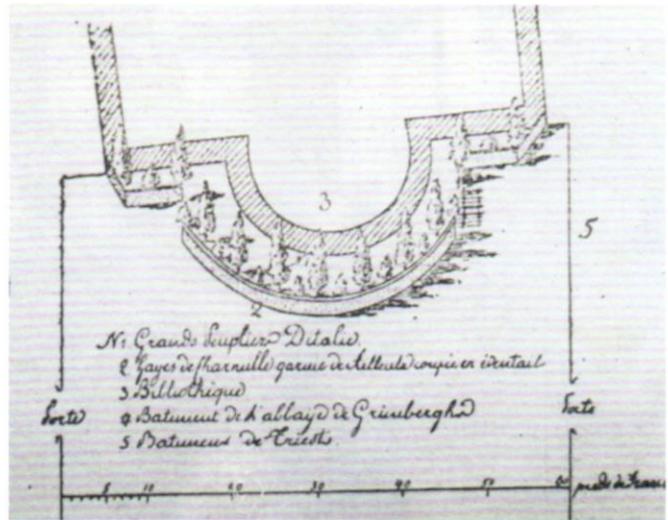
Lors de la première invasion française, en 1792, la bibliothèque est fermée et le restera jusqu'en 1796. L'humidité sera la cause principale de son transfert de la rue Isabelle vers les grandes salles de l'ancienne Cour royale, l'hôtel de Nassau, actuel palais de Charles de Lorraine. En 1969, la Bibliothèque quittera les salles du palais pour s'installer définitivement dans les nouveaux bâtiments de l'Albertine au Mont des Arts .

### La fin de la Domus

Fin du 18<sup>ème</sup> siècle, Barnabé Guimard, architecte-urbaniste de Charles de Lorraine, est chargé, avec Joachim Zinner, de l'aménagement du nouveau quartier du Parc.

L'architecture Renaissance de l'arrière de la Maison Isabelle dérange la symétrie des constructions du nouveau quartier Guimard, soucieux de préserver la Domus Isabellae, résolut de la masquer par un massif arboré<sup>5-7</sup>.

Les troubles créés par la Révolution braban-



**5.7 Projet de rideau de verdure destiné à masquer la DOMUS (vers 1780).**

Coll. F. Samin

çonne et l'invasion française qui suivit éclipserent le projet. La Domus n'étant décidément pas en harmonie avec les belles maisons de la rue Royale, elle est vendue, le 6 frimaire de l'an V (26 novembre 1796), par l'administration départementale :

« Lois des 4 pluviôse (23 janvier 1796), 15 et 17 fructidor (1<sup>er</sup> et 3 septembre 1796), an IV et arrêté du Directoire exécutif du 23 dudit mois de fructidor (9 septembre 1796).

Un bâtiment appelé ci-devant bibliothèque de Bourgogne, rue Isabelle, à la charge, par l'acquéreur, de faire démolir ledit bâtiment et d'y confondre, à sa place, un escalier de 16 pieds, mesure de Bruxelles et communiquant de la rue de la Bibliothèque à la rue de la Liberté, et conformément au plan dont il fera donné connaissance à l'acquéreur ».

Détruite entièrement (pour sa partie hors sol), vers 1800, il ne reste de traces éventuelles de la Domus que dans les collections de l'acheteur inconnu qui, en 1926, lors de la vente des collections du major Lambert à Oudenaarde, acquit le n°153 du catalogue : « Élégante colonne avec chapiteau, base octogonale XVI<sup>e</sup> siècle, hauteur 1,75m, provenant du Jardin de Saint-Georges (sic), rue Isabelle, à



5.8 Vestiges de la *DOMUS* lors des travaux de démolition rue Isabelle, en 1911. A l'extrême-droite (haut), le passage de la Bibliothèque.

IRPA

Bruxelles».

Le nouvel escalier reçoit le nom d'« escalier de la Bibliothèque » (voir chapitre VI). Les travaux de démolition entrepris du côté impair de la rue Isabelle font apparaître les sous-sols de la Domus, photographiés en juillet-août 1909 et 1911<sup>5,8</sup>.

## VI. LA RUE BARON HORTA

Sous le régime français, il fut brièvement question d'établir, au lieu d'un escalier, une rue qui surplomberait la rue Isabelle. Cette rue devait partir de la rue Royale (rebaptisée rue de la Liberté sous le régime français) vers le bas de la ville, en traversant la rue des Finances.

Ce projet fut abandonné, mais son plan, té-

moins de l'audace d'un architecte-urbaniste inconnu, est parvenu jusqu'à nous.

Une partie des salles en cave de la Domus a été recouverte par un premier escalier reliant le haut et le bas de la ville, du niveau du Parc à celui de la rue Isabelle). Reconstitué en 1812, il est endommagé par les combats de septembre 1830.

Une lithographie de l'artiste belge François Simonau (1783-1859) rapporte une scène des combats du samedi 25 septembre, où l'on observe, en premier plan dans la rue Isabelle, des combattants belges faisant feu sur des soldats hollandais qui remontent l'escalier vers le Parc.

L'escalier, réédifié en 1840, est divisé en quatre paliers. Les deux premières volées



**6.1 Les quatre volées de l'escalier de la Bibliothèque réédifié en 1840 entre les n° 41 et 43 de la rue Isabelle (photo vers 1900)**

Coll. F. Samin

comptent dix-sept marches, les deux dernières quinze. Huit garde-fous en fer forgé sont scellés dans les côtés latéraux <sup>6.1</sup>.

L'escalier prend naissance entre les n° 41 et 43 de la rue Isabelle et débouche sur un plateau, plateau au milieu duquel on inaugura, le 23 septembre 1838, la statue du général Auguste-Daniel, comte Belliard (1769-1832). L'œuvre est due au ciseau de Guillaume Geefs, le piédestal a été conçu par T. F. Suys <sup>6.2</sup>.

La statue en marbre, dont le piédestal repose sur des fondations de 60 pieds, fut élevée par souscription publique pour jeter les fondements, est élevé par souscription publique

(payable aux guichets de la Société Générale toute proche). La souscription fut clôturée à 3.410,22 fr. Pour l'anecdote, sachez que chaque soldat de la nouvelle armée belge donna volontairement une journée de solde.

Belliard tient dans sa main droite, le traité des 18 articles (24 articles quelques mois plus tard) qui garantit notre indépendance. Dans la main gauche, un sabre que le général avait gardé de sa compagne égyptienne. Une sentinelle gardait le monument aux premiers jours de son inauguration bien qu'un « grillage » le mettait à l'abri.

Une huile sur toile de Paul Lauters (1806-1875), exposée au Musée communal, montre un projet proposé au concours ouvert pour honorer la mémoire du général Belliard. Ce projet ne sera pas exécuté.

Belliard était le premier ministre plénipotentiaire de France auprès de Léopold 1<sup>er</sup>. Sa statue fut élevée en mémoire des services éminents que le général français rendit à la Belgique. Une congestion cérébrale le terrassa, le 28 janvier 1832, alors qu'il traversait le parc de Bruxelles en sortant du Palais Royal.

Inhumé à Laeken, son corps fut transféré au

**6.2 La statue du général Belliard vue de la rue Royale (1904). Sous la tente solaire, la terrasse de l'Union Tavern.**

Coll. F. Samin





**6.3 Structure en béton, de la future rue de la Bibliothèque, lors des travaux en 1912. A droite le rempart de la première enceinte.**

Coll. F. Samin

Père Lachaise à Paris.

A partir de 1894, Bruxelles fait l'objet d'importants travaux publics. Un accord est conclu, en avril 1903, entre l'Etat et la Ville. La rue Isabelle figure au nombre des futures démolitions, tandis que l'escalier du général Belliard (dénomination supprimée en novembre 1866), devenu passage ou rue de la Bibliothèque et, enfin, rue Baron Horta est épargné, tout comme sa parallèle, la rue Montagne du Parc, rues qui étreignent toutes deux la Société Générale.

En juillet 1912, les travaux entrepris pour la construction de la gare Centrale amputent le passage de la Bibliothèque de sa partie inférieure. Une rue en pente est envisagée pour remplacer l'escalier. Cependant, vu l'ampleur des travaux, on en revient à l'idée d'un escalier, dont l'aspect monumental concourrait à l'embellissement du quartier remodelé qu'on

se propose d'élever sur les ruines de l'ancien quartier Isabelle. Pour ce faire, l'administration communale met en œuvre une réalisation audacieuse : l'abaissement en bloc du niveau de la rue de la Bibliothèque<sup>6,3</sup>.

Au début du siècle, après la démolition de la rue Isabelle, le fondement de la rue de la Bibliothèque avait été réalisé en béton. Le niveau de la rue était d'environ douze mètres au-dessus du niveau du sol, et il avait été reconnu nécessaire d'abaisser ce niveau d'environ 2,50m au bas de l'escalier. Ces travaux sont confiés à un entrepreneur namurois, Joseph Lecharlier, pour avoir présenté une solution à la fois nouvelle et économique qui consistait à abaisser la rue d'une seule venue, en bloc, et à réduire ainsi la pente de la rue de dix à cinq pour cent.

Isabelle Wyba-Wehrli décrit les travaux : « Des échafaudages furent placés pour sou-

tenir le bloc de superstructure reposant sur toute la sous-structure de la rue. En haut de ces échafaudages et sur le mur terminus furent placés cinquante-trois vérins de trente-cinq tonnes de pouvoir résistant. Des vérins furent disposés, en nombre déterminé, sur sept lignes égales et transversales, ainsi que sur le mur terminal à l'extrémité la plus élevée de la rue. Les lignes de vérins descendaient à une vitesse différente pour chaque ligne transversale.

Après avoir pris toutes les dispositions de sécurité nécessaires pour empêcher l'effondrement de la rue, l'opération d'abaissement proprement dite fut commencée le lundi 14 février 1921 et achevée le lundi suivant. La réalisation complète des travaux demanda cinq mois et ce système d'abaissement en bloc de rue en béton armé fut une expérience utile et concluante".

Le bouche-à-oreille laisse entendre que des vestiges de la Domus sont encore en place sous l'ossature du nouvel escalier.

L'escalier actuel part de la terrasse, derrière la statue du général Belliard, et se divise à mi-hauteur en deux volées symétriques, enserrant de part et d'autre d'une fontaine placée en retrait et garnie d'un jardinet à l'avant-plan. Cette fontaine est une création du sculpteur Jacques Marin (1877-1950) et de l'architecte François Malfait. L'ensemble, imaginé en 1921, est exécuté l'année suivante.

Aujourd'hui, la fontaine est alimentée par une pompe hydraulique et une pompe de réserve. L'eau se déverse par une amphore verseuse et deux tortues de mer arracheuses chevauchées par des bébés joufflus (document 6.4).

#### 6.4 Fontaine de la rue Baron Victoir Horta

Coll. F. Samin

